



Reportage / A3



Un dynamiteur de Rock Forest apprend l'abc de son métier aux Vietnamiens

Chez nous / B1

Drummondville

Deux entreprises décrochent des contrats de 30 millions \$ au Mexique

Acquisition / A7



Un superordinateur au service de l'Université

Agro-alimentaire / B8



40 000 poudeuses «en service» à la ferme Rock Bédard, de St-Elie d'Orford

Météo / A2

(158^e jour de l'année)

Nuageux maximum 26

Soleil Lever: 4h59 coucher: 20h32

Demain: Nuageux maximum 21

Les camionneurs refusent de bouger

Dès la première séance de négociations, le conflit qui paralyse la livraison de bois chez Domtar entre dans une impasse

Michel MORIN

Sherbrooke

Devant l'échec de la première séance de négociations avec le Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie (SPBE), les transporteurs de bois qui bloquent l'approvisionnement à l'entrée de l'usine Domtar, à Windsor, réaffirment leur volonté de rester là où ils sont tant et aussi longtemps que le conflit ne sera pas réglé.

Tel est le sens de la réponse fournie hier par Mario Rouleau, président de l'Association des transporteurs de bois de l'Estrie aux dirigeants du SPBE qui exigeaient un

retour au travail dès ce matin pour espérer une reprise des négociations vendredi.

Au cours de cette première rencontre entre les parties, tenue hier à Sherbrooke, les transporteurs ont exposé leur première revendication au niveau de la hausse de leurs revenus. Ils exigent une hausse de 15 % pour l'année 1995, rétroactive au premier janvier dernier. Cette demande constitue un plancher de négociation.

En contrepartie, le SPBE s'est dit prêt à offrir 8 % à compter du premier juillet prochain et ce, pour une période de 18 mois. Au point où vont les choses, il semble qu'un ré-

glement ne pourra être négocié avant encore quelques jours, sinon quelques semaines.

Après quatre heures de discussions, les représentants des deux parties ont mis un terme à la rencontre, fixant une prochaine réunion à vendredi. Mais à la condition que tous les transporteurs aient repris le travail d'ici là. Cette demande, on le sait maintenant, a été rejetée par les transporteurs de bois stationnés depuis lundi aux abords des terrains de la société Domtar.

Marius Blais, président du SPBE, a expliqué hier que cette demande de retour au travail visait à faciliter la poursuite des négocia-

tions. Mais si les transporteurs de bois préfèrent rester en face de l'usine Domtar, le syndicat ne s'en formalisera pas outre mesure.

«Nous nous sommes entendus sur certains points mineurs. Mais au niveau des revenus à donner aux transporteurs de bois, il y a encore passablement de chemin à faire, précise Marius Blais. Les représentants de l'Association n'avaient pas de mandat pour aller plus loin. Ils vont retourner devant leurs membres. On va voir ce qui va se passer.»

De son côté, Mario Rouleau, président de l'Association des transporteurs de bois de l'Estrie, a qualifié de ridicule l'offre du syndicat.

«Nous, on demandait 15 % pour l'année 1995. Comme nous n'avons pas eu d'augmentation de revenus depuis cinq ans, ça faisait l'équivalent de 3 % par année. C'est pas trop. Mais le syndicat nous offre 4 % pour 1995, ce qui ne fait même pas 1 % par année pour les années antérieures. Ça manque de sérieux.»

Si aucune entente n'est possible d'ici deux semaines, les deux parties devront avoir recours à la conciliation et à l'arbitrage devant la Régie des marchés agricoles. Une date d'audience a même été fixée, soit le 20 juin.

Une injonction? (A6)

Le comité sénatorial dépose son rapport

L'euthanasie doit rester un acte criminel

Huguette YOUNG

Ottawa (PC)

Pour éviter que la légalisation de l'euthanasie ne donne lieu «à des abus, surtout envers les membres les plus vulnérables» de la société, un comité sénatorial s'est prononcé majoritairement contre la modification du Code pénal en ce sens.

Selon le sénateur conservateur Gérard Beaudoin, cinq sénateurs sur sept recommandent que l'euthanasie demeure une infraction criminelle, mais proposent toutefois l'imposition d'une peine moins sévère lorsque ce geste est motivé par la compassion ou la pitié.

«Ca n'a aucun sens de donner la même sentence que l'on donnerait pour un crime crapuleux», a indiqué M. Beaudoin hier au cours d'une conférence de presse.

Ainsi, le comité propose de créer une troisième catégorie de meurtre, «le meurtre au troisième degré» ou «une infraction distincte d'homicide par compassion». Ces infractions entraîneraient des peines moins sévères que le meurtre ou l'homicide involontaire.

A l'heure actuelle, les cas d'euthanasie non volontaire (les actes pratiqués sans qu'on connaisse les vœux du patient) entraînent des poursuites pour meurtre au premier degré dont la peine est l'emprisonnement à perpétuité, sans possibilité de libération conditionnelle avant 25 ans.

Puisque l'euthanasie volontaire «suppose l'intervention d'un tiers» par rapport à l'aide au suicide où «la personne qui meurt est le principal agent de sa mort, les sénateurs opposés à la légalisation de l'euthanasie formulent «une objection supplémentaire».

Les sénateurs Gérard Beaudoin, Thérèse Lavoie-Roux, Mabel Deware, Eymar Corbin et Wilbert Keon font partie de ce groupe.

«Ces membres estiment qu'on ne pourra jamais établir des mesures de sauvegarde permettant de s'assurer du consentement libre et volontaire du patient, écrivirent-ils. Or, de telles mesures sont essentielles pour prévenir les abus et empêcher une dérive vers l'euthanasie non volontaire.»

Le comité de sept sénateurs s'est également prononcé par quatre voix contre trois contre la légalisation de l'aide au suicide.

Le rapport du Comité sénatorial spécial sur l'euthanasie et l'aide au suicide souligne que le taux de suicide est déjà inacceptable, particulièrement chez les jeunes autochtones.

«La décriminalisation aurait pour effet de banaliser la mort et de présenter celle-ci comme une solution aux problèmes», constate-on d'emblée.

Sur un point, les sept sénateurs s'entendent. Le comité recommande de ne pas toucher aux dispositions du Code pénal qui interdisent aux gens de conseiller le suicide.

UN «BUREAU D'EMPLOI»... DANS LA RUE



Jacinthe Dubois et Patrick Chabot ont mis leur audace au travail, hier, à l'angle des rues King et Belvédère.

Téléphoto, Claude Poulain

«On a besoin de travailler»

Julie BONNEAU

Sherbrooke

Tous les moyens sont bons pour se trouver un emploi. C'est du moins ce que pensent Jacinthe Dubois et Patrick Chabot, deux étudiants de 21 ans qui font du «piquetage» aux coins des rues King et Belvédère, entre 7 h et 10 h le matin, dans l'espoir de se dénicher un boulot pour la saison estivale.

Leur message est fort simple. La pancarte qu'ils pointaient aux yeux des automobilistes disait: «Je suis étudiant, je veux travailler, un emploi S.V.P.»

Jacinthe et Patrick sont à la recherche

d'emplois depuis environ un mois et sont prêts à faire à peu près n'importe quoi.

«Nous sommes allés au Centre d'emploi tous les jours mais il n'y avait rien. Nous avons vraiment besoin de travailler et c'est un moyen comme un autre de chercher. De cette façon, on croise beaucoup de gens et ça a l'avantage de démontrer aux employeurs que nous sommes débrouillards, imaginatifs, disponibles, que nous ne sommes pas gênés et surtout que nous voulons vraiment travailler», explique le jeune étudiant en génie électrique au cégep de Sherbrooke.

«Les gens nous encouragent, on entendait crier «c'est une bonne idée, lâchez pas! Vous allez vous en trouver un emploi», et c'est ce qui m'a mis en confiance ce matin», raconte Jacinthe Dubois, qui étudie en secrétariat et qui avoue avoir remis en doute son idée avant de finalement s'aventurer sur la rue ce matin.

Ces deux jeunes étudiants, qui débordent d'énergie et d'enthousiasme, sont même prêts à continuer à travailler à temps partiel pendant leurs études. «Tous les deux nous avons besoin de travailler pour pouvoir poursuivre nos études, on travaille pour survivre», déclare Jacinthe en souriant.

Ils ont déjà reçu quelques offres, mais rien n'est confirmé. C'est pourquoi ils ont la ferme intention de demeurer à leur poste jusqu'à ce qu'ils se soient trouvés en emploi.

L'Association étudiante du Cégep gère mal

□ Aucun bilan financier fourni en 92 et 93 - «C'est le bordel dans leurs finances», affirme un ex-trésorier mis à la porte

Bruno LAROSE
Collaboration spéciale

De sérieuses questions se posent concernant la gestion des fonds à l'Association étudiante du Collège de Sherbrooke, qui n'a pas été en mesure de fournir de bilan financier en 1992 et 1993.

Un ex-étudiant du cégep, qui a occupé pendant quatre mois le poste de trésorier de l'association, exhorte même Québec à y mettre de l'ordre.

Serge Bastien dit avoir été expulsé du Conseil exécutif de l'Association étudiante du Collège de Sher-

brooke en 1993 parce que, à son avis, il exigeait trop de précisions sur les dépenses. «J'ai été mis dehors parce qu'il voulait un trésorier qui signe les chèques et qui ferme sa gueule», dit-il.

Au cours de son bref mandat, M. Bastien dit avoir été témoin de magouille et d'abus de pouvoir au sein de la direction du mouvement étudiant. Il affirme qu'il y a eu des cas de favoritisme évident de la part d'une permanente, non élue. Il a aussi conservé des relevés bancaires montrant des sorties de fonds importantes effectuées l'été, en l'absence des étudiants, sans autorisation du conseil exécutif.

Pire, dit-il, «c'est tellement le

bordel dans leurs finances qu'ils n'ont même pas été capables de produire de bilan financier ni en 1992 ni en 1993».

Vérification faite à l'étude comptable de l'AECS, Gagnon, Guérin, Crook et associés, à Sherbrooke, Michel Guérin a confirmé l'incapacité de son client à présenter un bilan financier durant deux années de suite. Selon lui, l'AECS a invoqué des déménagements fréquents et des problèmes d'informatique pour justifier l'affaire.

M. Guérin ajoute même que la tenue des livres comptables n'est pas très stricte à l'AECS mais qu'un avis de lecteur, la moins exhaustive des

vérifications comptable, a néanmoins été présenté en mai 1994 et qu'un bilan financier pour la présente année devrait être déposée en ce mois-ci.

Un autre représentant de l'étude comptable a confié que «l'AECS n'a pas l'air de prendre ses finances au sérieux». L'association gère un budget annuel de près de 100 000\$.

À l'AECS, l'actuel trésorier d'office, Paul Farand, rejette les accusations tout en reconnaissant du même coup que deux permanents de l'association ont dû démissionner dans le passé parce qu'ils étaient incapables de rendre des comptes.

«Oui, le personnel en place à l'époque a mal géré mais il n'y a pas

eu de sorties de fonds exagérées. Les étudiants sont aussi à blâmer. Pendant deux ans, il n'y a pas eu un foutu étudiant pour exiger à voir un bilan financier de l'association. On a l'information en main et les étudiants peuvent l'obtenir», réplique Paul Farand.

«C'est plus facile de trouver des poux partout que de se concentrer sur l'amélioration de la situation. On a travaillé durant six mois cette année à l'élaboration d'une nouvelle charte et à des contrats de travail pour les postes rémunérés de façon

Cégep (suite en A2)

• Autre texte en D6

PRENEZ VOS VACANCES EN TOUTE TRANQUILITÉ

FAITES VÉRIFIER VOTRE VÉHICULE PAR LES EXPERTS DE CANADIAN TIRE

SHERBROOKE
1850, rue King Ouest
566-1161

FLEURIMONT
1645, rue King Est
566-5993



Du travail de qualité au meilleur prix... **C'EST GARANTI!**

À LIRE CETTE SEMAINE



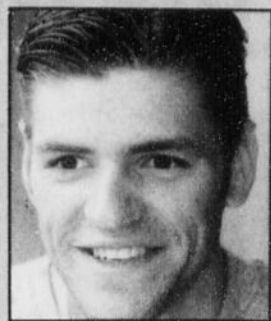
demain
INFO-JEUNES

Les travailleurs de rue rendent bien
«Ton p'tit change»

samedi

ARTS ET SPECTACLES

L'imitateur Marc Dupré: prêt à tout, surtout au succès



EMPLOIS DU JOUR

Mécanicien/ne chariot élévateur
Code prof: 7334 # 2974532
Lieu: région de Sherbrooke
Salaire: 16 à 20 \$/heure, permanent plein temps 40 heures/semaine jour et soir
Exigences: expérience dans la réparation de chariot élévateur, bonnes connaissances techniques, aptitudes à communiquer, disponible jour et soir
Fonctions: réparation chez les clients de la région de Sherbrooke de chariot élévateur (Hyster), camion fourni par la compagnie.

Opérateur presse
Code prof: 7381 # 2975182
Lieu: Bromptonville
Salaire: 8.81 \$/heure + prime soir et nuit, permanent plein temps, 40 heures/semaine
Exigences: disponible jour, soir ou nuit, secondaire V ou diplôme professionnel obligatoire, 1 ans expérience dans le domaine des presses, disponible pour effectuer temps supplémentaire
Fonctions: opérer des presses (manuelles ou automatiques), faire vérification de pièces à l'aide d'instruments de mesure.

Cuisinier terrasse extérieure
Code prof: 6242 # 2975598
Lieu: Fleurimont
Salaire: 8 \$/heure pour l'été, possibilité permanent ensuite, 30 à 40 heures/semaine
Exigences: personne avec un minimum d'un an d'expérience, rapide et organisée, très disponible et motivée, possibilité de permanence par la suite dans l'auberge
Fonctions: travail à l'extérieur sur la terrasse, préparer et faire cuisine, menus terrasse, personne à l'aise avec grillades, beaucoup de groupes.

Dessinateur/trice (DAO)

Code prof: 2253 # 2975554
Lieu: Sherbrooke
Salaire: 425 \$/semaine, temporaire, 10 semaines, plein temps
Exigences: art. 25 être prestataire assurance-chômage, DEC génie civil et architecture, expérience logiciels DAO (Autocad), version 12, souci du détail, minutie, sens de précision
Fonctions: exécuter à l'aide de logiciels plans de sites de compétition et lettrage nécessaire aux plans et aux travaux graphiques, recueillir et compiler données.

Veillez vous présenter à votre Centre d'emploi du Canada afin de consulter les offres dans les guichets informatisés d'emploi ou téléphoner à Info-Centre: 564-5970, 564-5983 (option 3). Une initiative de La Tribune en collaboration avec le Centre d'emploi.

EMPLOI ÉTUDIANT

Voici les offres d'emploi du Centre d'emploi du Canada pour étudiants

Solliciteur/trice téléphonique: Sherbrooke, niveau collégial ou universitaire, bonne locution, bilingue un atout, sondage téléphonique et offre d'escompte gratuite.

Technicien/ne de laboratoire: Marbleton, temps plein, études en sciences pures ou technique de laboratoire, connaissances en chimie, collégiale de préférence.

Moniteur/trice de natation: St-Élie d'Orford, horaire souple, 15 \$/heure, expérience, compétent/e.

Animateur/trice: Waterville, temps plein, formation en éducation spécialisée ou adaptation scolaire.

Agent/e de marketing: Sherbrooke, formation en marketing, travail social ou communication, bonne rédaction, aider les bénévoles.

Si vous désirez de plus amples informations, veuillez contacter votre Centre d'emploi pour étudiants au 566-1044.

Serge Noël a clamé son innocence devant le détecteur de mensonge

Jacques LEMOINE Sherbrooke

Un polygraphiste de la SQ a rapporté que Serge Noël lui avait admis être allé dans la cave chez son frère Camille pendant que le petit Eric Arpin était là mais que lui n'avait rien fait.

Le lieutenant Jacques Landry témoignait hier au procès de Serge Noël, inculpé du meurtre au premier degré de l'enfant de neuf ans pendant la soirée du 16 décembre, à Magog.

Serge Noël lui a raconté que Camille voulait poigner le petit gars, qu'il pleurait, l'avait tapoché et avait sorti une corde qu'il lui avait mise autour du cou.

Camille l'avait sorti plus tard, mais Serge est resté là jusqu'à son retour, selon le témoin.

L'accusé a répondu à une question du technicien qu'il ne l'avait pas tué, que ce n'était pas de sa faute et que Camille lui faisait peur.

M. Landry a dit que Serge avait finalement ajouté qu'il n'est pas allé dans la cave, que c'est toutes des menteries qu'il avait dites et lui a demandé de le faire passer à la machine parce qu'il ne l'avait pas tué.

Il a alors décidé de ne pas soumettre le suspect à l'examen du polygraphe cette journée du 20 décembre.

Serge avait demandé à plusieurs reprises à l'enquêteur Denis Lamontagne de la police Memphremagog plus tôt de le passer «à la machine à mensonges» pour démontrer que ce n'était pas lui, qu'il n'était pas coupable et que son frère voulait l'embarquer là-dedans.

Cela ressort de l'audience d'hier au procès de Serge Noël, 43 ans, qui vient d'entrer dans sa quatrième semaine devant le juge Raynald Fréchette de la Cour supérieure et un jury mixte de 11 personnes.

Aucune réaction

La preuve du procureur Charles Crépeau tire maintenant à sa fin après l'audition de 43 témoins.

Cégep (suite de la Une)

à éviter d'autres abus. Et une commis-comptable s'occupe de la pape-rasse de comptabilité depuis le mois de juin de l'an passé.

À la Fédération étudiante universitaire du Québec, qui gère un budget annuel de 300 000 \$, le président François Rebello se dit surpris du comportement de l'AECS. «Ce sont des cas isolés comme ceux-là qui discréditent l'ensemble du mouvement étudiant», dit-il. Selon lui, les associations étudiantes sont en général mieux gérées qu'avant, à cause de la rareté des ressources.

«Si on n'avait pas été là, le gouvernement libéral provincial aurait augmenté de 51 pour cent les frais de scolarité. C'est aussi la grande mobilisation étudiante qui a contribué à faire reculer le gouvernement fédéral avec la réforme Axworthy», commente François Rebello.

Le montant de la cotisation au Collège de Sherbrooke étant de 16,50 \$ par étudiant, l'AECS recueille 99 000 \$ auprès des 6000 étudiants inscrits. Ces fonds sont perçus par l'administration du collège qui les remet à l'association

RÉSULTATS					
Banco					
Tirage du 95-06-06					
1	2	5	6	8	
13	19	25	28	38	
45	47	49	50	53	
55	56	61	62	64	

Prochain tirage: 95-06-07
T.V.A. le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

CORRECTION

En marge de notre texte de jeudi dernier traitant du programme de prévention et de «postvention» du suicide dans sept écoles secondaires de la région, des précisions s'imposent.

Notons d'abord que Marcel Robidas est directeur à Le Ber, et non à l'école St-François, et que c'est de Le Ber qu'il devait justement être largement question dans le reportage. Par ailleurs, la légende accompagnant la photo n'identifiait pas Louise Lévesque, directrice de la Fondation JEVI.

Rappelons que le projet est issu de la collaboration entre le Carrefour intervention suicide, la Fondation JEVI et le CLSC SOC, où Maurice Campagna agit comme responsable de ce dossier.

Serge Noël subit son procès seul, mais Camille se trouve en attente de procédures sur une accusation de meurtre.

Défendu par Me André Côté, l'inculpé continue à écouter la preuve sans manifester de réactions.

Le Lt Landry a relaté que antérieurement aux propos rapportés plus haut Serge avait mentionné qu'il était resté sur le bord de la cave, qu'il faisait noir et qu'il n'avait rien vu.

En réponse à une question, l'accusé a dit quelque chose comme oui, oui, si je te dis, je vais aller en prison, pi j'irai pas.

Serge a mentionné aussi avoir senti quelqu'un dans la cave, qu'il n'y était pas entré, qu'il n'avait pas vu le jeune, qu'il avait peur du sang et n'est pas capable de tuer personne.

Contre-interrogé par Me Côté, le polygraphiste a expliqué avoir rédigé ses notes entre minuit et quatre heures après avoir remis l'inculpé à M. Lamontagne.

M. Lamontagne avait déposé pour sa part qu'il s'était présenté avec son collègue Yvan Bélanger chez Serge en matinée du 20 décembre pour enquêter sur une allégation de Camille à l'effet que ce dernier avait passé la soirée du 16 décembre chez lui.

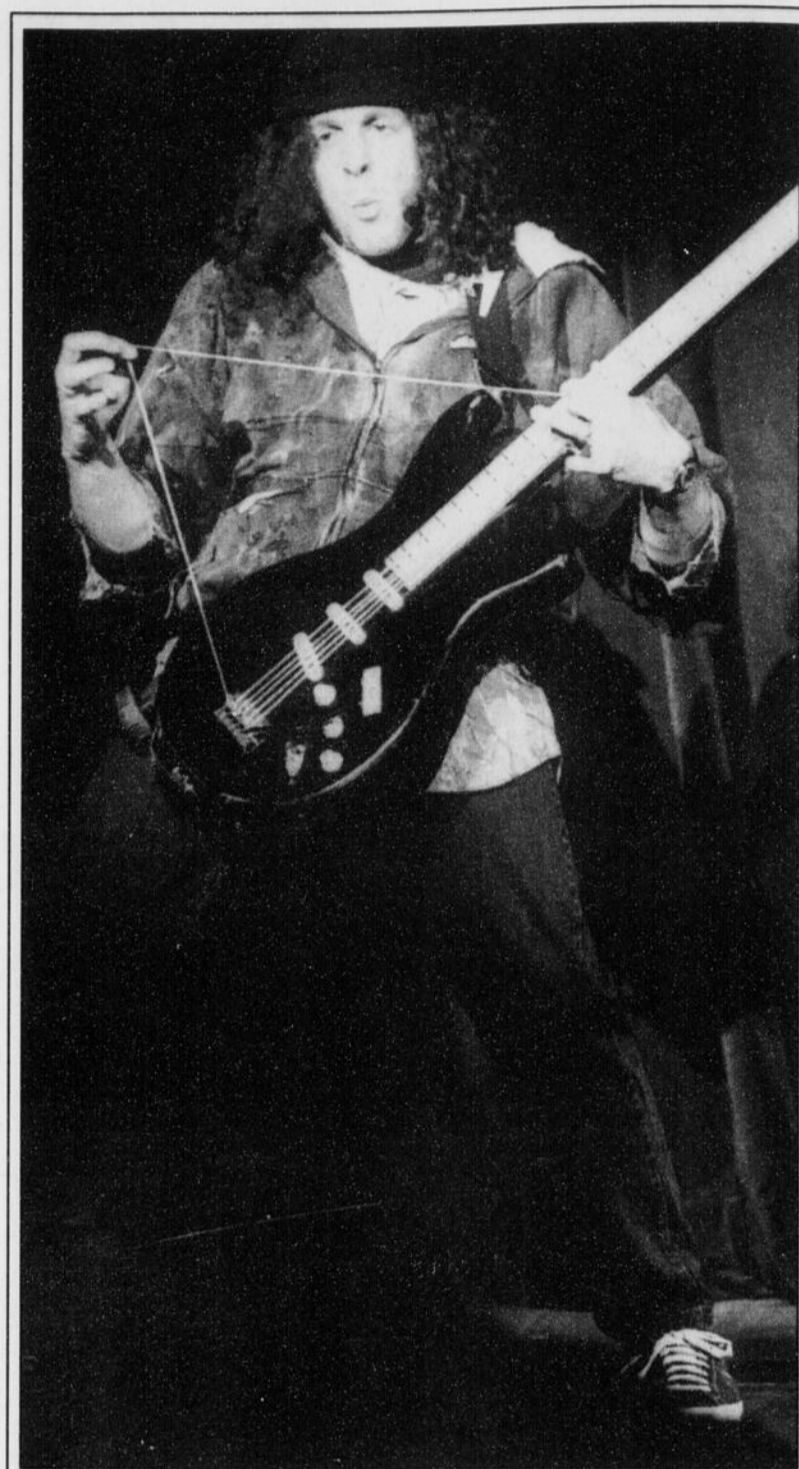
Les enquêteurs ont appris que Camille était allé frapper chez Serge vers 3 h et qu'il l'avait laissé entrer pour lui permettre de se coucher à terre.

L'accusé a aussi raconté qu'il s'était rendu chez Camille vers 21h30 pour aller chercher une scio-te pour couper une planche et que ce dernier était allé la chercher pour lui dans la cave.

M. Lamontagne a entendu à 13h10 Camille, se trouvant aussi au poste de police, lui dire que c'est vrai qu'il l'avait fait mais qu'il n'était pas seul là-dedans.

Il a informé à 14 h Serge qu'il était en état d'arrestation pour meurtre à la suite d'une information de l'agent Michel Fauchon à l'effet que Camille lui avait fait part que la

deuxième personne était Serge. a demandé à plusieurs reprises de le soumettre au test du polygraphe. C'est par la suite que le prévenu



Téléphoto par Claude Croisierère

Patrick Huard brise la glace brillamment

C'est devant une salle comble et enjouée, réunie au Centre culturel de l'Université de Sherbrooke, que l'humoriste Patrick Huard a brisé la glace hier soir. Il présentait le premier d'une série de cinq spectacles hauts en couleurs qui prennent l'affiche tous les soirs de la semaine jusqu'à samedi à la salle Maurice-O'Brady.

«Pour passer là, il faut payer»

Une adolescente de 13 ans accusée d'avoir tenu un «poste de péage» aux abords d'une piste cyclable et d'avoir brutalisé une passante récalcitrante

Sherbrooke (PSJ)

Après avoir passé la nuit de lundi à hier au Relais St-François, une adolescente, âgée de 13 ans, de Rock Forest, a comparu devant un juge de la Cour du Québec, Chambre de la Jeunesse, hier, à cause d'une affaire de tentative de vol qualifiée, de voies de fait et de menaces de causer des voies de fait.

Cette affaire démontre encore une fois que la violence est présente dans bien des milieux, que le milieu des jeunes n'y échappe pas, mais surtout que les autorités concernées aussi bien que les jeunes témoins de ces incidents malheureux ne la tolèrent plus.

L'incident dont il est question est survenu vers 12h30, lundi, le long de la piste cyclable située à l'arrière de la polyvalente Saint-François, dans le quartier Est de Sherbrooke.

Quatre adolescents, trois filles et un gars, âgés de 12 et de 13 ans, se

promènent sur cette piste cyclable. Arrivés dans le tunnel passant sous la voie ferroviaire, la suspecte s'y trouve déjà avec quelqu'un d'autre.

«Pour passer là, il faut payer» a lancé l'adolescente. Comme aucun membre du quatuor n'avait d'argent en sa possession, trois d'entre eux ont pu passer mais la victime, âgée de 12 ans, a été retenue dans le tunnel.

La suspecte, qui fréquente la même école, l'aurait tenue appuyée contre une des parois du tunnel. Après s'être assurée que la victime n'avait pas d'argent dans ses poches, elle lui a réclamé sa montre-brace-

let. Après s'être démenée, la victime a finalement réussi à s'échapper.

L'agression a été portée à l'attention d'une personne en autorité à l'école.

On le sait pour en avoir déjà parlé abondamment, dans plusieurs milieux scolaires, on ne tolère aucun mouvement de violence. Les policiers sont déjà sensibilisés à ce projet de tolérance zéro tout comme le personnel de l'appareil judiciaire.

Les policiers municipaux de Sherbrooke sont donc intervenus. La suspecte a été appréhendée le jour de l'incident, vers 15h15 et détenue.

LA QUOTIDIENNE 463-6675

La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél.: 564-5450, 31K 2X8

Téléphones: Petites annonces: 564-0999 Publicité: 564-5450

Rédaction: 564-5454 Abonnements: 564-5466

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

Livraison à domicile: — Camélot et camélot motorisés

Prix de vente suggéré incluant T.P.S. payée par le camélot: \$3.71

Taxe de vente du Québec: .74

Coût à l'abonné: \$3.95

ENVOI DE PUBLICATION: Enregistrement No 0529168

Abonnement par la poste au Canada, sauf endroits desservis par camélot et camélot motorisés.

TERRITOIRE IMMÉDIAT: 1 an \$255.00, TPS \$17.85, TVQ \$17.74 = \$290.59

6 mois \$140.00, TPS \$ 9.80, TVQ \$ 9.74 = \$159.54

3 mois \$ 80.00, TPS \$ 5.60, TVQ \$ 5.56 = \$ 91.16

1 mois \$ 50.00, TPS \$ 3.50, TVQ \$ 3.48 = \$ 56.98

HORS DE NOTRE TERRITOIRE IMMÉDIAT: 1 an \$310.00, TPS \$21.70, TVQ \$21.66 = \$353.26

6 mois \$185.00, TPS \$12.95, TVQ \$12.87 = \$210.82

3 mois \$110.00, TPS \$ 7.70, TVQ \$ 7.65 = \$125.35

1 mois \$ 55.00, TPS \$ 3.85, TVQ \$ 3.83 = \$ 62.68

AUX ÉTATS-UNIS ET AUTRES PAYS 1 an \$700.00, 6 MOIS \$410.00, 3 MOIS \$265.00, 1 MOIS \$130.00

«La Tribune» est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse.

Le service de photos fax: similaires de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

10 MARATHONS DE 500\$ À GAGNER!

BINGO SOLEIL

À GAGNER 5 000\$ EN ARGENT!

Tout l'été!

1er MARATHON (carte complète) CARTE POURPRE

O-70, B-2

VOICI LES NUMÉROS DU JOUR

POUR VOUS ABONNER 564-5466 1 800 567-6955

La Tribune

Les règlements de participation de ce concours sont disponibles aux bureaux de La Tribune, 1950, rue Roy, Sherbrooke.

Prévisions à long terme pour Sherbrooke
Source: Environnement Canada

Aujourd'hui	Cette nuit	Judi	Vendredi	Samedi
NUAGEUX	NUAGEUX	NUAGEUX	CIEL VARIABLE AVEC AVERSES DE PLUIE	CIEL VARIABLE AVEC AVERSES DE PLUIE
max 26	min 10	max 21	9/22	11/23

GOLF • BBQ • JARDINAGE • VOYAGE • VÉLO • RENOVATION • SPECTACLE • VOIE • CAMPING • MÉTÉO-MONDE • FESTIVAL

Inquiet de la météo?

1900 451-4455

Nos météorologues à votre service.

Environnement Canada
La météo à la source

INDEX

Agro-alimentaire:	B-8	Éditorial:	A-8
Arts et spectacles:	C-6	Habitation:	C-5
Bandes dessinées:	B-3	Horoscope:	B-3
Carr. et professions:	D-7	Messier en liberté:	B-3
Chez nous:	B-1	Petites annonces:	C-8 D-3
Décès:	D-5	Sports:	C-1
Économie:	D-1		

Actualité en bref

Les Fondations des hôpitaux seront aussi fusionnées

Sherbrooke (MR) - Les Fondations du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, de l'Hôtel-Dieu et de St-Vincent-de-Paul seront fusionnées au cours des deux premiers mois suivant la fusion des trois hôpitaux eux-mêmes en fin de juin.

Le président de la Fondation du Centre hospitalier St-Vincent-de-Paul, M. René Rodrigue, explique qu'un comité conjoint réunissant des membres des conseils d'administration des trois Fondations a été formé en prévision de la fusion et que ce comité s'est réuni deux fois jusqu'ici.

«Le but est d'en arriver à court terme à regrouper les trois Fondations en une même entité juridique.»

A l'exception de questions techniques dont il faut tenir compte, selon M. Rodrigue, le comité conjoint ne rencontre pas de difficultés dans son cheminement vers cette fusion.

Oncle Léon crie au secours

Léon Paquette, de l'organisme de bienfaisance «Mon oncle Léon», demande à la Ville de Sherbrooke de lui fournir un local pour donner des aliments et des vêtements aux personnes démunies.

«Dans le moment, je le fais chez moi, rue Frontenac, les gens viennent à toute heure du jour et je commence à avoir mon voyage», a indiqué M. Paquette aux membres du conseil municipal.

Idéalement, M. Paquette souhaiterait disposer d'un logement au-dessus de ce local, pour lequel il est disposé à payer un loyer, ce qui lui permettrait de mener ses activités tout en préservant sa vie privée.

Le maire Jean Perrault a fait part de son intention de trouver une solution.

Demande refusée

Le comité exécutif de la Ville de Sherbrooke a refusé une aide de 5000 \$ au festival International du cinéma de Sherbrooke, une décision que conteste le conseiller responsable de la culture, Laurier Custeau.

«On privilégie le centre-ville comme axe de développement culturel, on a une demande d'assistance financière et on dit non. Or, en dehors de Montréal c'est le seul festival du genre», a-t-il fait remarquer.

Son collègue Serge Paquin a toutefois indiqué que le comité de développement du centre-ville accordera une aide de 4000 \$ conditionnelle à un soutien financier de la Société de développement culturel, qui étudie le dossier.

La Ville louera des tableaux

La Ville de Sherbrooke entend désormais privilégier la location d'œuvres d'art, au lieu de l'achat, en raison des coûts reliés à l'acquisition et au développement d'une collection (restauration, entreposage et conservation).

Cette mesure, une recommandation du comité culturel, fera en sorte que le budget d'acquisition - 6250 \$ en 1995 - sera utilisé pour le service Réserv'art du Musée des Beaux-arts de Sherbrooke, ce qui permettra de continuer à soutenir les artistes locaux et de rendre leurs œuvres accessibles au public, a fait valoir le conseiller Laurier Custeau.

Pas de trottoir avant 4 ans

Le conseil municipal a arrêté une série de mesures pour assurer la sécurité des écoliers dans le secteur des rues Des Sables, Simard et Ontario, dont la mise en place de panneaux d'arrêt à toutes les approches et une traversée pour piétons à l'angle des rues Des Sables et Simard.

La construction d'un trottoir sur le côté sud de Des Sables, au coût de 57 000 \$, ne pourra toutefois se faire avant quatre ans, en vertu de la liste de priorités de la Ville.

Le conseiller du district Saint-Alphonse, Camille Fortier, a donc demandé qu'un brigadier scolaire soit assigné à cet endroit pour protéger les enfants, rappelant qu'un garçonnet a été heurté mortellement la semaine dernière par une voiture à l'angle des rues Prospect et Jacques-Cartier.

D'autre part, le conseil municipal vient de proclamer la campagne de Sécurité routière dont le thème est cette année «À Sherbrooke on donne priorité aux piétons».

Encore les motomarines

Depuis quelques années, le retour de la belle saison s'accompagne du vrombissement des motomarines, un phénomène qui ne fait pas le bonheur des citoyens de la rue Esplanade, à Sherbrooke.

Le conseiller du district du Vieux-Nord, Alain Leclerc, a d'ailleurs déposé en début de semaine une lettre des résidents des condominiums Place de l'Esplanade qui s'opposent à la présence de ces engins bruyants sur le lac des Nations.

«Cela rejoint le demande des autres citoyens de la rue Esplanade pour l'interdiction des motomarines», a souligné M. Leclerc.

«C'est une mesure rétrograde»

Le CRE s'en prend à la décision de la Ville de baisser les tarifs pour les gros utilisateurs du site d'enfouissement

Denis DUFRESNE

Sherbrooke

Le Conseil régional de l'environnement (CRE) de l'Estrie juge rétrograde la décision de la Ville de Sherbrooke de diminuer les tarifs pour les gros utilisateurs du lieu d'enfouissement sanitaire, une mesure destinée à augmenter les revenus municipaux et à mieux concurrencer les autres sites.

«Ce n'est pas acceptable et cela va à l'encontre de ce qui constitue la base de la gestion intégrée des déchets. Le fait d'abaisser le prix incitera à enfouir davantage, ce qui va aussi à l'encontre du projet de centre de tri», fait valoir le président du CRE, Michel Ledoux.

«En ce qui me concerne c'est une mesure rétrograde, d'ailleurs c'est une des plaintes que l'on fait: si on rend les lieux d'enfouissement trop attractifs il y aura une pression vers l'importation de déchets, bien

que la municipalité ait un contrôle sur son site», ajoute-t-il.

Ce dernier rappelle que l'enfouissement doit être la solution ultime aucune autre façon de disposer des déchets, d'où les efforts de Sherbrooke pour implanter la collecte sélective et le recyclage.

Le conseil municipal a approuvé en début de semaine un tarif régressif pour les entreprises qui acheminent plus de 20 000 tonnes par année au lieu d'enfouissement, qui dessert la MRC de Sherbrooke.

La tarif passe ainsi de 25 à 22 \$ la tonne pour celles qui y dévient plus de 20 000 tonnes par année, à 20 \$ la tonne pour celles qui y envoient entre 25 000 et 30 000 tonnes par année et à 19 \$ la tonne pour celles qui y transportent 30 000 tonnes et plus par année.

Il s'agit d'une recommandation du comité

sur la fiscalité qui devrait permettre des revenus additionnels de 500 000 \$ par année pour l'administration municipale.

«On est contre la baisse des tarifs et pourquoi M. et Mme tout le monde qui payent pour la gestion des déchets ne bénéficieraient pas eux-aussi d'une baisse?» demande M. Ledoux.

«Les gens, dit-il, vont payer de deux façons: on ne baissera pas la taxe sur les déchets, mais les coûts d'exploitation vont demeurer les mêmes alors que les tarifs vont diminuer. Quel sera le manque à gagner et où vont-ils aller le chercher?» s'interroge-t-il.

Et la durée de vie?

Le président du comité sur la fiscalité, Alain Leclerc, qui, incidemment, préside également le comité de valorisation en environnement, fait valoir que «le problème, c'est qu'on est dans un marché concurrentiel et on a perdu des clients au profit de Laidlaw, à Magog».

Sherbrooke, dit-il, a perdu environ 15 000 tonnes de déchets commerciaux, mais devrait

recevoir près de 25 000 tonnes additionnelles grâce à la baisse de ses tarifs et empocher «500 000 \$ net de plus par année».

Quant à l'impact de cette mesure sur la durée de vie du lieu d'enfouissement, M. Leclerc estime qu'il sera «marginal par rapport au tonnage qui rentre et en plus on doit faire des efforts pour que le tonnage domestique diminue».

Le durée de vie du lieu d'enfouissement était estimée à une dizaine d'années en 1993, au moment où Sherbrooke a adopté une politique de gestion intégrée des déchets en vue de la prolonger à 40 ans.

M. Leclerc ne voit pas non plus de contradiction entre l'objectif de réduction des déchets à la source et le recyclage, et cette baisse des tarifs d'enfouissement.

«Notre objectif c'est d'augmenter le tonnage sur lequel on a un revenu (le commercial et l'industriel) et de diminuer celui sur lequel on n'a pas de revenu (le résidentiel). Le site, il faut le gérer comme n'importe quel privé», dit-il.

Le projet 9-1-1 est enclenché

La Ville octroie son premier contrat pour une somme de 350 000\$ à la cie CML

Steve BERGERON

Sherbrooke

Le projet du 9-1-1 à Sherbrooke a franchi une autre étape hier. La Ville a octroyé un premier contrat à la compagnie CML, qui offre ses services pour une somme avoisinant les 350 000 \$, et ainsi amorcer l'installation du système.

«Ce contrat est dans l'ordre de grandeur de nos prévisions. Le processus est maintenant enclenché», a émis le maire de Sherbrooke Jean Perrault.

Les coûts de l'installation du 9-1-1 ont été évalués à 660 000 \$. «Le contrat octroyé ne couvre qu'une partie des opérations prévues dans le budget du 9-1-1. D'autres soumissions seront accordées pour les autres phases.»

La compagnie CML a à son actif la prise en main de plusieurs systèmes semblables aux États-Unis, ainsi qu'en Outaouais et à Sainte-Foy. Elle a été la seule à soumissionner l'offre de la Ville.

Lundi, le conseil municipal a décidé que le 9-1-1 serait installé en même temps que le système ATSR (applications technologiques en sécurité routière), avec en sus la modernisation des équipements de la Ville. Une première tranche de 2 millions \$ a été octroyée, sur les 3,9 millions \$ prévus pour les trois composantes du projet.

Essentiel à la rentabilité

Lors de la séance de lundi, les conseillers Jacques Jubinville et Bernard Tanguay ont émis une certaine réticence face aux nouveaux déboursés entraînés par le projet.

«Cette modernisation et cette reconfiguration du système sont essentielles pour un 9-1-1 efficace et rentable. Par exemple, il a toujours été clair que le 9-1-1 ne pourrait être efficace sans l'achat d'ordinateurs véhiculaires (prévus dans le système ATSR).»

Les ordinateurs véhiculaires sont des terminaux dont seront munis les auto-patrouilles de la Sûreté municipi-

pale. Ils permettront notamment aux policiers d'avoir accès, sur les lieux même de l'infraction, au Code de la route, aux dossiers civils et criminels, et ce, sans passer par le quartier général de la SM, comme c'est le cas en ce moment. Les contraventions seront imprimées automatiquement et envoyées directement au quartier général et à la Cour municipale. Les problèmes de communication radio seront aussi résolus.



Jean Perrault

tement au quartier général et à la Cour municipale. Les problèmes de communication radio seront aussi résolus.

Selon le maire, c'est la rentabilité même du service qui serait en péril si une telle modernisation parallèle n'était pas effectuée. Dans le budget actuel, on prévoit des recettes de près de 500 000 \$ par an, jusqu'en 2005. «C'est en bonifiant que cela va rapporter.»

Le maire Perrault affirme que les chiffres avancés antérieurement, selon lesquels l'installation du 9-1-1 ne nécessiterait que 250 000 \$ de dépenses, n'étaient que des hypothèses.

Des moyens et du sérieux

De son côté, le président du Comité Info 9-1-1, Luc Baillargeon, qui a pris connaissance hier du document présentant le projet, s'est montré très satisfait: «C'est une garantie de moyens pour l'avenir, et donc de sérieux de la part de la Ville. On peut s'attendre à ce que Sherbrooke ait une desserte bien organisée en services d'urgence.»

«Le coût peut sembler exorbitant, mais si on tient compte des retombées, ça devient très intéressant. L'important, c'est de ne pas s'enfermer dans les fleurs du tapis avec les chiffres.»

«C'est vrai qu'on a déjà investi un million il y a peu de temps pour moderniser les équipements de communication. Mais peut-être que si on doit investir à nouveau aujourd'hui, c'est parce qu'on a pensé à courte vue à l'époque.»

4 écoles pourraient fermer dès 1996

Gilles FISETTE

Sherbrooke

Les commissaires de la Commission scolaire catholique de Sherbrooke (CSCS) jonglent présentement avec quatre ou cinq hypothèses différentes qui vont du maintien des écoles actuelles à la fermeture de quatre d'entre elles, à compter de septembre 1996.

Appelé à faire le point dans ce dossier, le directeur général de la CSCS, Gilles Taillon, explique en effet que le conseil des commissaires a déjà tenu une rencontre informelle à ce sujet, le lundi 29 mai, mais que ce serait vraisemblablement au cours de la prochaine rencontre, le lundi 19 juin, qu'un scénario pourrait être arrêté.

Pour l'instant, souligne M. Taillon, toutes les données ne sont pas en place mais quatre ou cinq hypothèses sont sur la table de travail.

«On n'exclut pas, pour l'instant, le maintien de toutes les écoles puisque des fermetures pourraient ne pas être rentables compte tenu des contraintes venant du ministère. On envisage aussi des scénarios de fermeture. Cela peut-être une, deux,

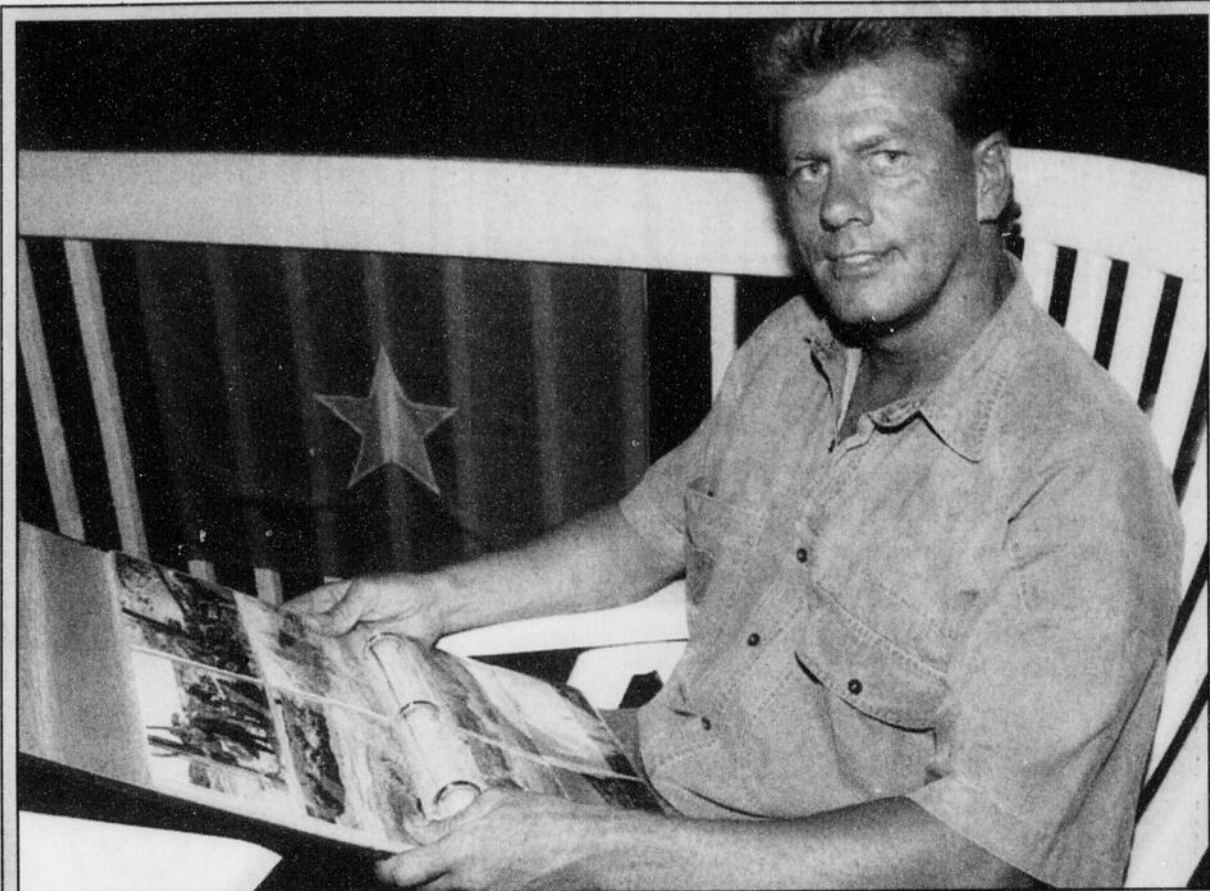
trois ou quatre écoles, mais pas nécessairement dans tous les quartiers de la ville», indique M. Taillon.

Les principales données mises en cause sont celles relatives à la démographie étudiante et son déplacement ainsi que les investissements déjà réalisés dans les écoles ainsi que leur coût de fonctionnement. Aussi, les directeurs des services à la clientèle et des ressources matérielles ont-ils été au cœur de la préparation des divers scénarios envisageables à la CSCS.

Selon M. Taillon, le conseil des commissaires pourrait être en mesure de faire un choix, lors de sa réunion du 19 juin. Le cas échéant, les commissaires pourraient prendre leur bâton de pèlerin et rencontrer la population à ce sujet, avant la fin de l'automne.

«La population aura son mot à dire. Le scénario arrêté pourrait être modifié ou amélioré selon les suggestions retenues», a indiqué M. Taillon.

Le conseil des commissaires devra finalement trancher la question, une fois pour toutes, quelque part en novembre, pour application à compter de septembre 1996.



M. Michel Desrochers, dynamiteur chez Castonguay et Frères de Rock Forest. Il a exporté son savoir-faire au Vietnam.

Il montre aux Vietnamiens l'ABC d'un bon dynamitage

Pierre SAINT-JACQUES

Sherbrooke

Le seul Canadien, autorisé par le gouvernement vietnamien, à faire du dynamitage dans ce pays où le boom économique va bon train... vit ici à Rock Forest.

Il a littéralement conquis les gens de Saigon par son savoir-faire, ses techniques avant-gardistes et ses sautages grandioses.

«Ce sont des actionnaires québécois d'une compagnie vietnamienne qui ont fait appel à nos services après avoir visionné le vidéo des divers travaux que nous avons réalisés, notamment à la Baie James. Ils ont vraiment été impressionnés par notre façon de procéder», a relaté M. Michel Desrochers, dynamiteur depuis 18 ans, à l'emploi de la compagnie de forage et de dynamitage Castonguay et Frères, de Rock Forest.

Comme il l'a expliqué, chez Castonguay et Frères, à tous les mois de janvier, les membres du personnel se rassemblent, examinent les nouvelles techniques, les analysent, s'informent sur les nouveaux produits et surtout échangent entre eux sur les expériences passées et donnent leur avis.

«Le but de tout cela est d'exécuter les meilleurs travaux possibles, les plus efficaces et les plus sécuritaires, au plus bas coût.»

On comprend plus facilement, après avoir regardé la bande magnétoscopique, que les hommes d'affaires de cette compagnie vietnamienne étaient convaincus d'avoir frappé à la bonne porte.

Comme le début du printemps s'annonçait tranquille au Québec, chez Castonguay et Frères on a permis au dynamiteur Michel Desrochers et au foreur Gilles Leblanc, un autre gars de 18 ans d'expérience, d'aller vivre l'expérience vietnamienne.

Les gens de la compagnie vietnamienne les avaient assurés que là-bas, ils pourraient agir comme bon leur semblerait et utiliser leur façon de procéder habituelle.

«L'occasion était idéale pour nous d'aller exporter notre savoir-faire. Et pour un voyage, c'en fut tout un! Vingt-cinq heures d'avion étalées sur cinq vols: Montréal-Toronto, Toronto-Vancouver, Vancouver-Tokyo, Tokyo-Hong-Kong puis Hong-Kong-Saigon.»

Pendant ce temps, deux grosses foreuses canadiennes, achetées par les actionnaires, avaient pris la mer pour un périple de 27 jours.

«Là-bas, les hommes et les femmes travaillent avec des masses et des marteaux pneumatiques. Tout se fait à la main. Il y a très peu de dynamite. Une fois les pierres cassées, on les ramasse, on les dépose dans un panier en osier puis on va les porter près du camion pour les vider dans la benne. C'est presque pas croyable. C'est un peu comme si on se trouvait dans le temps des Pierrafeu.»

Des gens sympathiques

Michel Desrochers a séjourné deux mois au Vietnam, en avril et en mai. Son collègue foreur, M. Leblanc, y a passé un mois.

«Les gens sont infiniment sympathiques. Ils nous

prénaient un peu comme des «bons dieux». Ils regardaient et écoutaient beaucoup. Nous étions installés dans une grosse carrière. Il y avait des gens de Taiwan, d'Australie, de Singapour... et chacun avait son coin à exploiter.»

M. Desrochers a indiqué que présentement au Vietnam, c'est le boom économique. Tout roule à 250 pour cent dans la construction: on construit des routes, des bâtisses, des motels. L'argent rentre de partout et ça investit.

«Je me suis donc bâti un plan de travail puis j'ai calculé ma dynamite. Je leur ai demandé 2000 kilos de dynamite... Oh là là, ils m'ont posé 25 questions: pourquoi, où, comment, tu vas faire sauter toute la carrière... J'en ai eu pour une demi-journée à leur fournir des explications. J'avais un interprète avec moi tout le temps.»

Il a demandé aux sceptiques de le laisser faire. «En même temps, je montrais au personnel de la carrière comment dynamiter. Eux n'étaient pas habitués à des gros sautages comme ça. Alors je leur disais, regardez-moi et nous allons le faire ensemble.»

Michel Desrochers a avoué que le scepticisme des gens l'a rendu nerveux. «La nuit quand j'étais couché, je me posais des questions, je me demandais si je ne venais pas de m'embarquer dans un gros bateau. Puis l'expérience a pris le dessus. Je me suis motivé. Alors je leur ai dit, c'est comme ça que ça marche. Quand on me répliquait que la roche était différente au Québec, je leur répondais qu'il y avait 50 sortes de roches au Québec et que de la roche, c'est de la roche.»

Premier dynamitage

Il se rappellera toujours son premier dynamitage. Un samedi, à midi. Du monde, il y en avait partout. Des sceptiques surtout. Quand on a vu le dynamiteur remplir les trous de dynamite avec de la pierre concassée au lieu d'utiliser du sable et de l'eau comme eux, on lui a reproché de faire du dynamitage de «riche».

Le spécialiste leur a expliqué que le sable et l'eau créaient l'effet canon avec la dynamite

ce qui n'était pas le cas avec la pierre concassée. «Comme je m'appretais à procéder au sautage, des gens du gouvernement ont voulu m'en empêcher en disant que j'avais un permis du Québec et que je n'étais pas autorisé à faire du dynamitage au Vietnam. Je leur ai répondu que tout était prêt et que c'était au dynamiteur de prendre la responsabilité de son sautage.»

Et pour un dynamitage, c'en fut un parfaitement réussi! Un beau sautage!

Tous les gens se sont précipités vers le dynamiteur de Rock Forest et lui ont serré la main.

«La porte m'était désormais grande ouverte. J'étais devenu le seul Canadien, autorisé par le gouvernement vietnamien, à faire du dynamitage dans ce pays.»

Le patron lui a fait promettre de revenir un jour au Vietnam. «Je ne sais pas quand j'y retournerai mais c'est certain que je vais le faire» a-t-il promis, fier d'avoir prouvé à tous ces gens qu'il existait une meilleure façon de faire et fier d'avoir conquis leur confiance et leur chaleureuse amitié.



Dans une grosse carrière de Saigon, des hommes et des femmes travaillent avec des masses, des marteaux pneumatiques et des paniers en osier pour recueillir la pierre concassée.

Bâton de dynamite et nuit écourtée

Une charge explosive sous le siège d'un véhicule a forcé l'évacuation d'une quinzaine de Forestois

Pierre SAINT-JACQUES Rock Forest

Une nuit de lundi à hier passablement écourtée pour une quinzaine de citoyens de Rock Forest résidant dans le secteur des rues Gaspé et Viau!

Ils ont été invités par les policiers de la Sûreté municipale de Rock Forest à quitter leur maison qu'ils n'ont pu réintégrer qu'à l'aube, vers les six heures du matin, le temps que des artificiers de la Sûreté du Québec, appelés à la rescousse, viennent récupérer un bâton de dynamite et un détonateur découverts sous le siège d'un véhicule automobile.

Toute l'affaire a débuté vers 23h30, lundi.

Un citoyen a aperçu non loin de sa maison privée un véhicule stationnaire, dont le moteur était en marche, duquel étaient descendus deux individus.

Trouvant louche la situation, il a informé les policiers de la présence de deux rôdeurs dans le secteur des rues Gaspé et Viau.

Les patrouilleurs de nuit se sont rendus sur les lieux. Après quelques démarches dans le quartier, ils ont retracé les deux suspects qui étaient en «visite» chez un autre citoyen du secteur.

Comme l'incident, au lieu de s'éclaircir, semblait s'obscurcir, les policiers ont procédé à une fouille du véhicule suspect. C'est à ce moment que l'un des individus est allé à

la rencontre des policiers et leur a même révélé que dans un sac, sous le siège du passager, il y avait un bâton de dynamite et un détonateur.

Il était près de minuit.

Pas question que l'on manipule ces substances explosives et c'est à ce moment que l'on a décidé d'évacuer les gens des résidences situées les plus près du véhicule stationnaire.

L'affaire sans devenir plus limpide gagne en compréhension quand

on rappelle qu'au début de mai, dans le même secteur, un bateau de grande valeur avait mystérieusement flambé sur une pelouse.

Un inculpé

Quoi qu'il en soit, les deux visiteurs nocturnes ont été interrogés. L'un d'eux, soit le passager, a été libéré tandis que le propriétaire de la voiture a été inculpé devant le juge Gabriel Lassonde, de la Cour du Québec, de possession illégale de

substances explosives.

Wayne Latimer, âgé de 37 ans, de Montréal, a comparu brièvement, hier, au palais de justice de Sherbrooke, avant de recouvrer sa liberté.

Tout ce qu'on doit retenir de cette affaire est qu'un individu semble faire l'objet de pressions de plus en plus fortes. De la part de qui? Et pourquoi? Mystère, boule de gomme et mutisme de la part des autorités policières.

FAITS DIVERS

Cycliste blessé

Sherbrooke (psj) - Un cycliste a subi une profonde entaille derrière la tête lors de la collision de son vélo et d'une voiture, dans l'intersection des rues Frontenac et Dufferin, à la porte nord du centre-ville de Sherbrooke.

L'accident est survenu quelques minutes avant 13 heures, hier.

Selon les informations obtenues, le véhicule avait franchi la ligne d'arrêt, rue Dufferin, quand le feu vert a passé au feu jaune. Quant au cycliste, il dévalait la rue Frontenac en direction du centre-ville.

Le vélo aurait, selon les explications que le cycliste a fournies aux policiers, «manqué de freins».

À la suite de cet accident, Frédéric Joly, âgé de 19 ans, de Sherbrooke, a été transporté et traité pour ses blessures au Centre hospitalier Hôtel-Dieu.

Les dommages au véhicule, plus de 500 \$, témoignent de la force de l'impact ce qui rend compte également de la grande chance du cycliste qui ne portait pas de casque protecteur.

Grande vitesse et estomac pesant

Sherbrooke - Quand on a l'estomac pesant, vaut mieux ne pas avoir le pied pesant quand on circule devant un véhicule de patrouille immobilisé dans le même secteur.

Un homme, âgé de 31 ans, de Woburn, l'a appris à ses dépens vers 3 h 45, hier, rue Wellington Sud, dans le centre-ville de Sherbrooke.

À cette heure de la nuit où la circulation est plutôt parsemée, le marchand de vitesse est tombé dans le collimateur des patrouilleurs qui l'ont aussitôt pris en chasse.

Intercepté moins de 700 mètres plus en aval sur la rue Wellington Sud, l'homme a aussitôt démontré les signes d'un estomac aussi lesté que son pied droit.

Deux échantillons d'haleine de 220 et de 210 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang ont confirmé les doutes. Une accusation de possession simple de stupéfiant serait également portée contre le conducteur.

Oups, elle est partie!

Fleurimont - Le temps d'entendre un bruit de démarrage et de jeter un coup d'oeil par la fenêtre voilà que la fourgonnette disparaît.

Une femme a assisté aux derniers instants du vol de la fourgonnette familiale, rue Maillé, à Fleurimont, vers 1h30 hier.

La Dodge Caravan 1992, blanche, était stationnée pour la nuit dans la cour de la maison unifamiliale quand on est venu la voler.

La fourgonnette est évaluée à quelque 15 000 \$.

Deux autres vols de véhicule ont été commis au cours de la même nuit.

L'un de ces vols, dans le parc de stationnement d'une conciergerie, rue Galt Ouest, à Sherbrooke. Il s'agit du vol d'une Chrysler Néon 1995, verte, de quelque 13 000 \$ de même que des articles personnels dont quatre paires de lunettes, un équipement de golf et d'autres objets pour une somme de quelque 1500 \$.

Dans l'entrée d'une résidence, rue Paul-Desruisseaux, dans le quartier nord de Sherbrooke, a disparu une Volks Jetta 1991, noire, de 8500 \$ avec quelque 2500 \$ d'articles personnels dont encore là, d'un équipement de golf, d'un appareil téléphonique cellulaire, d'un sac à main...

La Croix-Rouge et Sainte-Catherine

Sainte-Catherine-de-Hatley - À l'instar de nombreuses municipalités et villes de la région et même de la province, la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a signé un protocole d'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge concernant les mesures d'urgence.

Ce protocole d'entente vise à rendre son plan d'urgence municipal plus efficace.

L'entente vise les services aux sinistrés que peut assurer le bureau de Sherbrooke de la Croix-Rouge lors d'une opération d'urgence d'envergure.

La Croix-Rouge qui se dit auxiliaire des pouvoirs publics en temps d'urgence définit ainsi les services aux sinistrés: «Offrir temporairement aux personnes en détresse, des secours humanitaires pour combler des besoins de première nécessité.»

À la suite d'une demande d'aide, la Croix-Rouge, via son réseau de bénévoles dûment formés et équipés, offrira les services d'inscription et de renseignement, d'hébergement, d'alimentation et d'habillement d'urgence, sans oublier le service des premiers soins.

Malgré le fait que la Croix-Rouge soit un des partenaires privilégiés de la Direction générale de la Sécurité civile en matière de services sociaux d'urgence lors de sinistres majeurs ou de catastrophes, et qu'une entente lie déjà les deux organismes, la Croix-Rouge accorde une importance capitale au développement des mesures d'urgence avec les autorités municipales.

Un sursis de deux jours pour le ministre de la Justice

Sherbrooke (psj)

Les membres du Barreau de St-François ont accordé un sursis de deux jours au ministre de la Justice, Paul Bégin, afin de mesurer le sérieux de la «consultation particulière» qu'il entend tenir au sujet du projet de loi modifiant considérablement les normes de l'aide juridique.

Me Frank Barnard, le bâtonnier du Barreau de St-François, a pris la parole, hier matin, juste avant le début des audiences devant le juge Gabriel Lassonde, dans la salle 3 du palais de justice de Sherbrooke.

Sans tige, le bâtonnier a expliqué au juge Lassonde qu'il ne se trouvait pas devant la Cour pour plaider mais pour rendre compte de la décision prise par le Barreau de St-François de suspendre les moyens de pression pour aujourd'hui et demain.

«Nous voulons montrer notre bonne foi mais nous ignorons si la «consultation particulière» pour reprendre l'expression utilisée dans les médias repose sur une démarche sérieuse ou s'il s'agit d'un traquenard, d'un piège pour bernier les avocats et la population, a «plai-

dé» Me Barnard.

Il a donc annoncé qu'ici, localement, on suspendait les moyens de pression pour deux jours.

«En attendant de savoir si c'est une fausse consultation, les avocats vont reprendre leur boulot normalement».

Le juge Lassonde a simplement répondu qu'il avait reçu un message du juge en chef Paul Gobeil à ce sujet mais il ignorait que la trêve était de deux jours.

Rappelons que, selon la majorité des avocats du Québec, le nouveau projet de loi sur l'aide juridique créerait deux systèmes judiciaires distincts, l'un pour les riches et l'autre pour les pauvres.

Le 29 mai dernier, lors d'une assemblée générale spéciale des membres du Barreau de St-François, les avocats avaient adopté à l'unanimité une résolution selon laquelle ils refusaient de procéder devant les tribunaux des districts de St-François et de Mégantic pour une période illimitée.

Ils devaient depuis cette date s'assurer que les services pour les personnes incarcérées soient maintenus, et les droits fondamentaux des citoyens respectés.

VOULEZ-VOUS PERDRE DU POIDS? VOULEZ-VOUS RÉDUIRE VOTRE CELLULITE?

ENFIN! UN VRAI CENTRE SPÉCIALISÉ DANS L'OBÉSITÉ ET LA CELLULITE

GINETTE TOURANGEAU

- 1- Aucune nourriture à acheter
- 2- Aucun appareil d'exercice
- 3- Pas de protéines liquides



26 LIVRES de perdues

Mon ventre a fondu

avant 37 1/2 po après 32 po

Mes cuisses avant 25 po après 23 po
Mes bras avant 15 1/2 po après 14 po

CENTRE DE SANTÉ MINCEUR
494, RUE CONSEIL SHERBROOKE
563-8989

04308

Yves Rocher

Grande vente d'entrepôt

7 au 11 juin

Jusqu'à 75% de rabais sur plus de 70 produits sélectionnés

Exemple :

• Crème de jour Hydra Végétal Puissance 3 40 ml	26,50\$	• Bain aux fleurs d'orange 250 ml	11,75\$
• Soins de jour Rétinol 40 ml	21,00\$	• Bain moussant chevreuille 200 ml	10,50\$
• Huile de bain à la pêche 250 ml	12,25\$	• Rouge à lèvres Vie Privée	13,50\$
• Bain au lait d'avoine 250 ml	11,75\$	• Rouge à lèvres Yves Rocher	7,25\$

UN SEUL PRIX 395\$ chacun

Offre valable jusqu'à épuisement des stocks.

- Carrefour de L'Estrie
- Galeries de Granby
- Promenades Drummondville

PROFITEZ-EN VITE DANS VOTRE CENTRE DE BEAUTÉ YVES ROCHER!

LA SCIENCE DE LA BEAUTÉ PAR LES PLANTES 06069

RENDEZ-VOUS AVEC YOUPI! RETROUVEZ-LE MERCREDI LE 7 JUIN AU SUPERMAGASIN DE BROSSARD À 19H30

CERTIFICATS MEILLEUR SIEGE MAINTIENS D'OPÉRATIONS CHEZ AVENTURE

PREMIER ARRIVÉ PREMIER RAFRAÎCHI

DES AUBAINES RAFRAÎCHISSANTES VOUS ATTENDENT CHEZ AVENTURE, MAIS CES PRIX NE DURERONT PAS LONGTEMPS ALORS...

GoldStar® Danby Carrier

6000 BTU CLIMATISEUR HORIZONTAL
• Thermostat ajustable
• Ouverture minimum en hauteur 12"
• Ventilateur 2 vitesses
399\$

9000 BTU CLIMATISEUR HORIZONTAL
• 19 1/2" x 42" de largeur de fenêtre
• Ouverture minimum en hauteur 13 1/2"
• Ventilateur 3 vitesses
499\$

8000 BTU CLIMATISEUR HORIZONTAL
• 26" x 36" de largeur de fenêtre
• Ouverture minimum en hauteur 14 1/2"
• Ventilateur 2 vitesses
599\$

5000 BTU CLIMATISEUR HORIZONTAL
• 19 1/2" x 42" de largeur de fenêtre
• Ouverture minimum en hauteur 13 1/2"
• Ventilateur 2 vitesses
349\$

CLIMATISEURS DE 5000 À 12000 BTU DISPONIBLES

Les photos peuvent différer des modèles en vente. Certains articles sont des démonstrateurs ou fin de ligne et ne sont pas disponibles dans tous nos magasins. *Durant 30 jours suivant l'achat aux mêmes conditions, dans la même région, chez un marchand autorisé qui a la marchandise en stock.

NUL NE PEUT BATTRE NOS PRIX

SUPERMAGASIN À côté du CARREFOUR DE L'ESTRIE 3280, Boul. Portland 346-6633

SHERBROOKE 410

2 BOUTIQUES CARREFOUR DE L'ESTRIE 3250, Boul. Portland Tél.: 820-1476 Tél.: 820-1732

Finis la collecte dans les cours

Sherbrooke

La Ville de Sherbrooke mettra fin à compter du 30 juin au service de collecte des déchets domestiques dans les cours arrière des résidences de certaines personnes âgées et handicapées, ce qui lui permettra d'économiser 54 000 \$ par année.

Depuis l'implantation de la collecte mécanisée en bordure de rue, en 1992, une équipe continuait d'aller chercher les bacs à ordures dans les cours arrière de 89 citoyens souffrant d'une incapacité physique.

«On considère que c'est un service qui pourrait être assumé par d'autres personnes comme les voisins, la famille, ou par l'utilisation des bacs des autres logements», a indiqué Lise Drouin-Paquette, du comité des services à la population.

Au test de français du ministère de l'Éducation

Les cégépiens inscrits à l'UdeS sont supérieurs

Gilles FISETTE

Sherbrooke

Les cégépiens qui ont formulé des demandes d'admission à l'Université de Sherbrooke décrochent le taux de réussite le plus élevé au test de français imposé ce printemps par le ministère de l'Éducation à tous les finissants inscrits dans une université.

Selon des données dévoilées par la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ) et publiées en primeur dans l'édition d'hier du quotidien Le Devoir, il ressort que le taux de réussite à atteint 60,7 pour cent chez les 4134 cégépiens inscrits à l'Université de Sherbrooke.

Ces étudiants devançant largement leurs collègues inscrits dans les autres universités québécoises puisque le taux de réussite moyen s'est arrêté à 53,8 pour cent, soit la note la plus faible depuis que le test du ministère existe, depuis en fait les quatre dernières années. A titre comparatif, le taux de réussite atteignait 64 pour cent en 1994 alors qu'il s'établissait à 56 pour cent au cours de deux années précédentes.

Toutefois, le résultat de cette année laisse maintenant songeur quant à la note obtenue l'année dernière et face à la possibilité que la maîtrise du français des cégépiens irait en s'améliorant. Selon Nicole Lirette, de la Direction de l'enseignement collégial du ministè-

re, «peut-être que c'est plutôt le test de l'année dernière qui avait été noté trop fort».

Dans le tableau fourni par la CREPUQ, on apprend que 1625 cégépiens inscrits à l'Université de Sherbrooke ont échoué le test, soit 39,3 pour cent. Si jamais ces jeunes sont admis à l'Université de Sherbrooke et s'ils choisissent d'y poursuivre leurs études (les cégépiens peuvent être inscrits à plusieurs universités et attendent les réponses avant de faire leur choix définitif), ils devront subir et réussir le test avant d'obtenir un diplôme universitaire. Ceux qui se destinent à l'enseignement devront réussir un test plus difficile encore, le TUR-BO.

Les 2509 cégépiens inscrits à Sherbrooke qui ont réussi le test devançant les cégépiens inscrits à l'École des Hautes études commerciales qui ont obtenu le taux de 59,7 pour cent ainsi que ceux inscrits à l'Université Laval (59 pour cent), à l'Université de Montréal (57,9 pour cent), à l'École Polytechnique (57,5 pour cent), à l'UQUAM (50,1 pour cent), à l'UQTR (53,8 pour cent), à l'Université du Québec à Rimouski (42,7 pour cent) et à l'Université du Québec à Chicoutimi (40,8 pour cent).

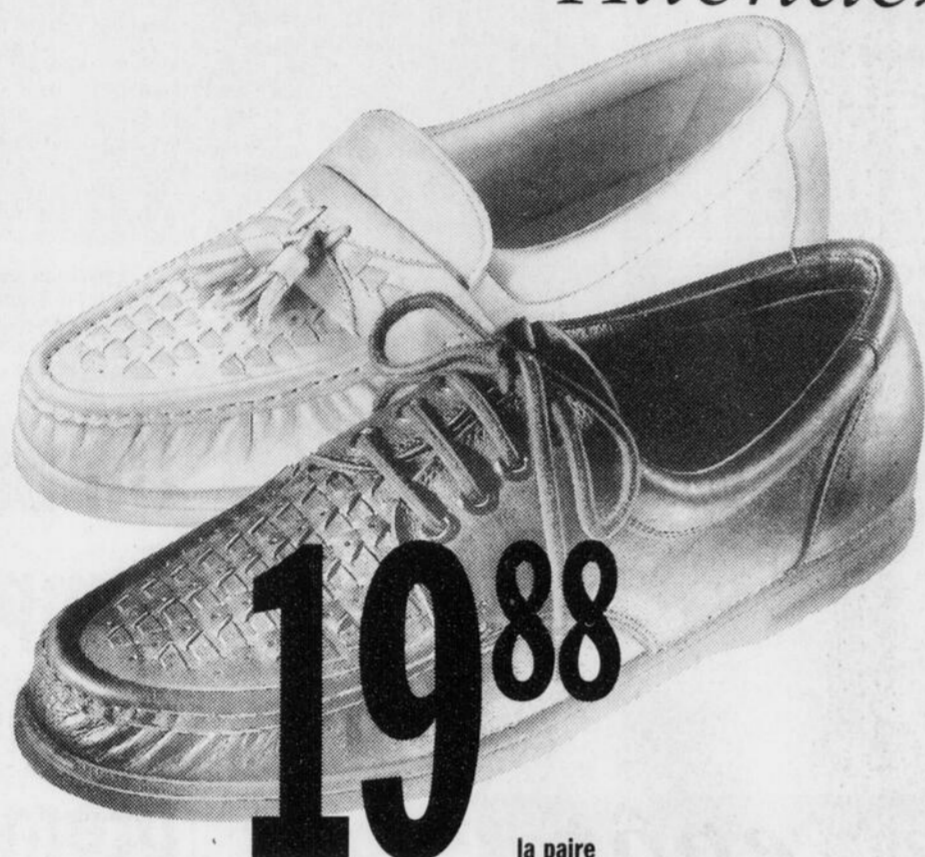
Par ailleurs, le tableau de la CREPUQ rend compte des notes obtenues par ceux qui subissaient une reprise du test du ministère. Là aussi, les étudiants inscrits à Sher-

brooke font bonne figure. Ils sont devancés par ceux inscrits à l'Université de Montréal mais, à cet endroit, le petit nombre d'inscrits fausse la donnée. A Montréal, 5 étudiants ont subi une reprise; quatre l'ont réussie. A Sherbrooke, 61 étudiants ont subi la reprise du test et 31 d'entre eux, ou 50,8 pour cent, ont décroché la note de passage. En comparaison, 467 étudiants ont subi cette reprise à travers le Québec et 192 l'ont réussie (41,1 pour cent).

Enfin, il faudra vraisemblablement attendre la mi-août avant que le ministère de l'Éducation publie les résultats à son test de français et en analyse toutes les variables dont les résultats selon les cégeps d'origine.

SEARS

Attendez-vous à plus



19⁸⁸

la paire

Chaussures tout-aller en cuir pour hommes

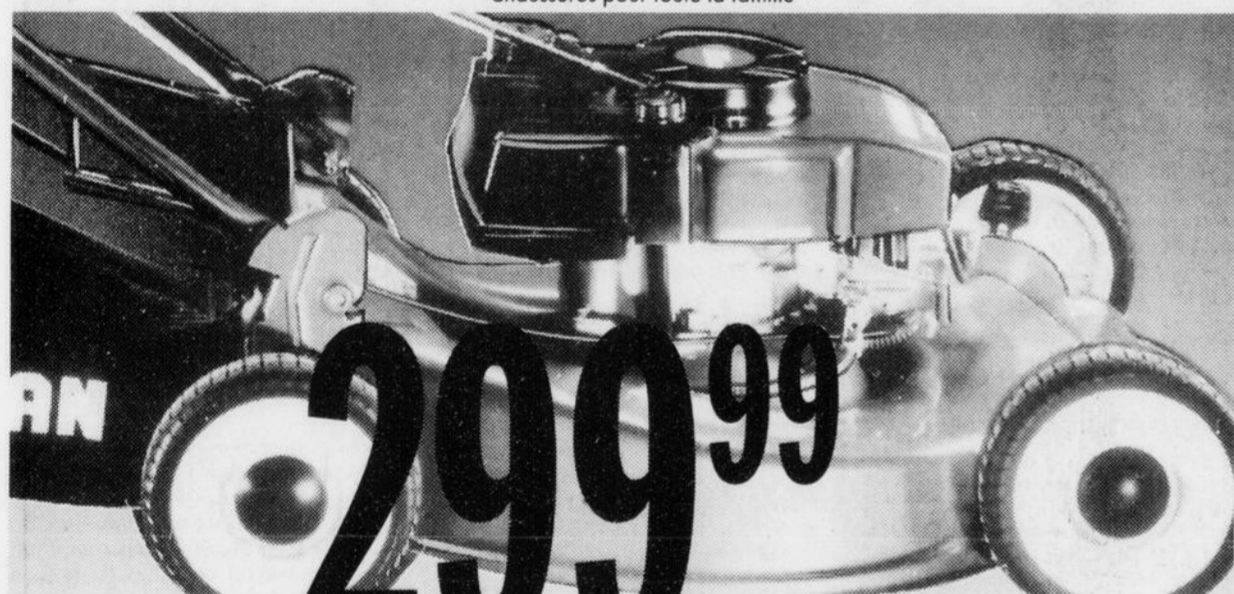
Chaussures pour toute la famille



Moitié prix

Cravates en soie. Maintenant 12⁴⁹ ch.

Sears ord. 24,99.



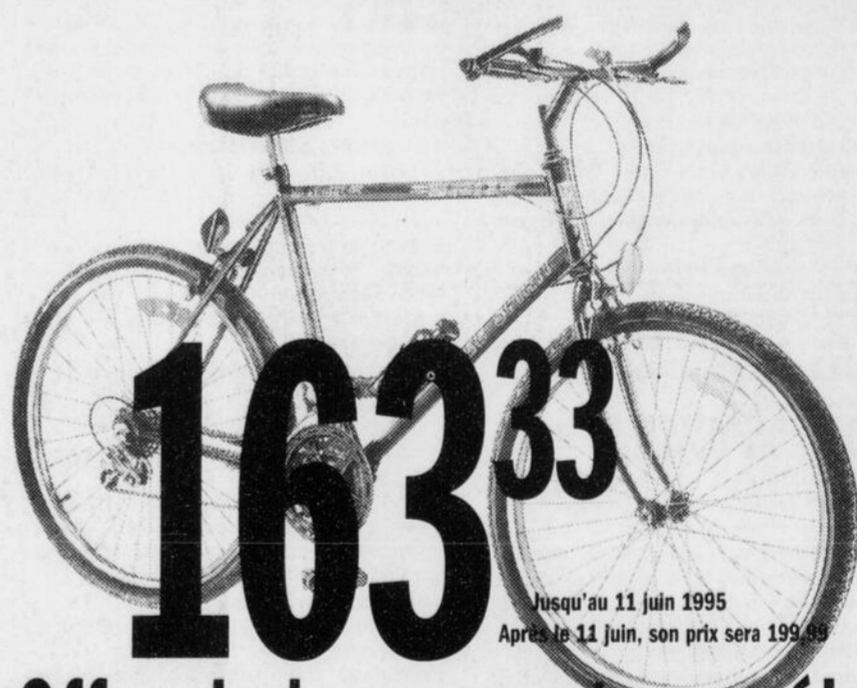
299⁹⁹

Sears ord. 349,99

Rabais 50\$ sur tondeuse à essence CRAFTSMAN^{MD}

Modèle 3-en-1. Tondeuse 4,5 hp pouvant déchiqueter, ensacher ou éjecter l'herbe. Coupe sur 20 po. Sac relevable inclus. N° 36517.

Pelouse, jardin et patio



163³³

Jusqu'au 11 juin 1995

Après le 11 juin, son prix sera 199,99

Offre de lancement sur vélo tout-terrain à 18 vitesses

Dérailleur Shimano. Avec bidon, porte-bidon et béquille. Pour femmes 18 1/2 po; pour hommes, cadre 20 ou 22 po. N°s 27127-9.

Les vélos nécessitent un léger assemblage. Articles de sport

JUSQU'À DIMANCHE SEULEMENT

Prix de réclame en vigueur du jeudi 8 juin au dimanche 11 juin 1995, dans la limite des stocks disponibles.

Copyright 1995. Sears Canada Inc.

SEARS

Attendez-vous à plus

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Région de Montréal: Anjou: 353-7770, Brossard: 465-1000, LaSalle: 364-7310, Laval: 682-1200, Pointe-Claire: 694-8815, Repentigny: 582-5532, St-Bruno: 441-6603, Deux-Montagnes: 491-5000, Ville St-Laurent: 335-7770. Région de Québec: Québec: 529-9861, Lévis: 833-4711, Ste-Foy: 658-2121. En province: Alma: 662-2222, Victoriaville-Arthabaska: 357-4000, Chicoutimi: 549-8240, Drummondville: 478-1381, Granby: 375-5770, St-Jean: 349-2651, St-Jérôme: 432-2110, Sherbrooke: 563-9440, Sorel: 746-2508, Trois-Rivières: 379-5444, St-Georges de Beauce: 228-2222. Copyright Canada, 1995, Sears Canada Inc.

Tous les articles de cette page n'ont pas été offerts dans tous les magasins Sears.

«Nous n'avons rien à voir dans cette affaire»

□ Domtar songe à exiger une injonction pour déloger les fardiers des transporteurs de bois à l'entrée de l'usine

Ils scrutent les trous...

Téléphoto par Claude Poulin
Que font-ils? Eh bien, depuis environ une semaine, ces jeunes étudiants de génie civil s'affairent à réaliser l'évaluation du réseau routier de la ville de Sherbrooke. Cette opération qui devrait s'échelonner sur deux ans, permettra de classer selon un ordre prioritaire les rues à refaire. Sur la photo, dans l'ordre habituel, Vanessa Stafford, François Lefebvre, Karine Bouchard, Dominic Mercier et Pascal Lamarche.



Michel MORIN

Windsor

Il n'est pas de voir son image ternie par la présence des transporteurs de bois devant son usine, la direction de la société Domtar songe à exiger une injonction pour déloger les fardiers et faire cesser le blocage de matière première si la grève perdure.

Depuis lundi matin, les dirigeants de Domtar sont choqués de cette manifestation de solidarité devant l'usine. Pour la seule et bonne raison que le litige oppose l'Association des transporteurs de bois et le Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie. La société Domtar n'est absolument pas en cause.

«Ils auraient pu choisir un autre endroit. Nous n'avons rien à voir dans cette affaire-là», devait déplorer, hier, la responsable des relations publiques, Nancy Bouffard.

Pour l'instant, la production habituelle de papier de communication n'est nullement dérangée. Domtar mise sur des réserves de bois suffisamment importantes pour tenir le coup pendant trois semaines, voire un mois. La direction espère néanmoins que le conflit sera réglé dans un court laps de temps.

Mais si la situation ne s'améliore pas, Domtar prendra alors les mesures appropriées pour que cesse le blocage de l'approvisionnement. Et

il faut croire que la direction de la papetière n'attendra pas qu'il soit minuit moins une avant d'entreprendre des dispositions légales contre l'Association des transporteurs de bois de l'Estrie.

«Si ça continue trop longtemps, on va demander une injonction, de poursuivre Nancy Bouffard. Ils n'ont pas le droit de bloquer l'approvisionnement. C'est sûr que ça s'éternise, on va agir.»

Règlement global

Déterminés à poursuivre leur action tant et aussi longtemps que leurs exigences monétaires n'auront pas été comblées, les membres de l'Association des transporteurs de bois de l'Estrie veulent toutefois éviter tout débordement ou gestes de violence.

S'ils interceptent les livraisons de matière première, ils laissent toutefois libre accès aux terrains de Domtar à toutes autres livraisons ou venues de sous-contractants. Pour le président de l'organisme, Mario Rouleau, seul un règlement d'ensemble négocié entre les deux parties peut mettre fin au conflit.

«Des contrats individuels entre les transporteurs et le Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie, il n'en est pas question, tranche M. Rouleau. Ce que nous voulons, c'est un règlement global entre notre association et le syndicat des producteurs de bois.»

Un premier pas vers une réconciliation a été franchi, hier, avec le début des négociations entre les deux parties.

Un blocus complet en matière première

Windsor (MM)

Tous les approvisionnements en matière première destinés à la papetière Domtar, qu'ils soient sous forme de bois rond ou de copeaux, sont maintenant coupés, et ce depuis mardi matin, par les membres de l'Association des transporteurs de bois de l'Estrie.

Les invitations répétées à d'autres camionneurs de ne pas s'aventurer sur la voie asphaltée menant au complexe Domtar ont été respectées. Tant et si bien que la papetière ne peut plus compter que sur ses réserves pour poursuivre sa production de papier de communication. Des réserves suffisantes pour tenir le coup pendant encore quelques semaines.

Les seules livraisons de bois qui parvenaient encore à se rendre à destination, hier, l'étaient par voie ferrée. Un train de marchandises du Canadien National, remorquant en outre un wagon de billes de bois, a réussi à se rendre sur les terrains de l'usine Domtar à l'heure du midi, sans que personne ne s'interpose.

«Ouais, ça c'est un peu plus dur à arrêter», devait lancer un transporteur de bois à la vue du convoi ferroviaire.

Dans l'ordre

Les premières 24 heures de ce siège n'ont donné lieu à aucun incident disgracieux. Quelques transporteurs de bois, un peu plus d'une dizaine, ont passé la nuit de lundi à mardi aux abords des terrains de la société Domtar. Les autres manifestants sont rentrés chez eux, abandonnant toutefois leurs impressionnants camions sur place.

La nuit fraîche aura du reste incité les transporteurs à allumer des «feux de camp» pour se réchauffer un peu. Des feux qu'ils ont été contraints d'éteindre à la suite des objections soulevées par la direction de la société Domtar.

Durant la nuit, quelques poids-lourds ont été interceptés. Des camionneurs venant de New-York et du Nouveau-Brunswick ont donc passé la nuit dans l'habitacle de leurs véhicules. Ils s'y trouvaient encore hier en milieu de journée.

La présence policière était tout autant soutenue que lundi, jour d'arrivée des transporteurs de bois. Même que les gardiens de sécurité à l'emploi de Domtar se sont joints aux policiers municipaux de Windsor et à ceux de la Sûreté du Québec.

Soleil de plomb, bonne humeur et espoirs entretenus face aux négociations qui devaient s'amorcer hier après-midi entre l'Association des transporteurs de bois et le Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie faisaient donc bon ménage.

FORMATION

AUX ADULTES

TEMPS PLEIN

FORMATION PROFESSIONNELLE

GESTION FINANCIÈRE INFORMATISÉE

Débutant

Niveau collégial

OBJECTIF :

Développer les connaissances et les habiletés permettant d'effectuer diverses tâches de comptabilité et de finance à l'aide de l'informatique dans des entreprises de petite et de moyenne taille et dans des organisations publiques.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Diplôme d'études secondaires (DES) avec mathématiques 064-436 ou l'équivalent. Priorité accordée aux prestataires d'assurance-chômage.

DÉBUT : 5 septembre 1995

DURÉE : 61 semaines

ENDROIT : Sherbrooke

ANGLAIS DES AFFAIRES (langue seconde) ET ACTUALISATION EN TRAVAIL DE BUREAU

Perfectionnement

Niveau secondaire

OBJECTIF

Développer les connaissances et les habiletés permettant d'effectuer des tâches générales de bureau dans un contexte de bureau en milieu anglophone.

CONDITIONS D'ADMISSION

4^e secondaire en français, en anglais et en mathématiques ou l'équivalent et posséder au moins une (1) année d'expérience en secrétariat.

La priorité sera accordée aux prestataires d'assurance-chômage.

DÉBUT : 11 septembre 1995

DURÉE : 15 semaines

ENDROIT : Asbestos

ACCUEIL DE LA CLIENTÈLE ET TRAVAIL GÉNÉRAL DE BUREAU

Débutant

Niveau secondaire

OBJECTIF

Développer les connaissances et les habiletés permettant d'accueillir et diriger la clientèle, effectuer des tâches générales de bureau et traiter des textes et des données à l'aide d'un micro-ordinateur.

CONDITIONS D'ADMISSION

4^e secondaire en français, en anglais et en mathématiques ou l'équivalent. Priorité accordée aux prestataires de la sécurité du revenu.

DÉBUT : 11 septembre 1995

DURÉE : 24 semaines

ENDROIT : Sherbrooke

TÉLÉCOMMUNICATION

Débutant

Niveau collégial

OBJECTIF :

Développer les connaissances et les habiletés permettant d'installer, entretenir et modifier les appareils électroniques servant au conditionnement, au transport ou à la conversion des signaux analogiques ou numériques dans le domaine des communications.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Diplôme d'études secondaires (DES) avec mathématiques 064-436, physique 056-436 ou l'équivalent.

DÉBUT : 18 septembre 1995

DURÉE : 73 semaines

LIEU : Sherbrooke

GESTION MICRO-INFORMATIQUE APPLIQUÉE

Débutant

Niveau collégial

OBJECTIF :

Développer les connaissances et les habiletés permettant d'intégrer la micro-informatique dans le processus de gestion des petites et moyennes entreprises.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Diplôme d'études secondaires (DES) ou l'équivalent. Priorité accordée aux prestataires d'assurance-chômage.

DÉBUT : 25 septembre 1995

DURÉE : 34 semaines

LIEU : Sherbrooke

MÉCANIQUE AUTOMOBILE (SPÉCIALITÉ)

Perfectionnement

Niveau secondaire

OBJECTIF :

Développer les connaissances et les habiletés permettant de vérifier et réparer des systèmes électriques/électroniques touchant le moteur, la climatisation, les freins, la direction et la suspension.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Diplôme d'études professionnelles (DEP) en mécanique automobile ou des apprentissages équivalents et avoir été sur le marché du travail un (1) an après la fin du cours. Priorité accordée aux prestataires d'assurance-chômage.

DÉBUT : 2 octobre 1995

DURÉE : 15 semaines

ENDROIT : Sherbrooke

GESTION DES APPROVISIONNEMENTS

Débutant

Niveau collégial

OBJECTIF :

Développer les connaissances et les habiletés permettant d'analyser et planifier les achats, gérer les matières et intervenir adéquatement dans les divers aspects du domaine de l'approvisionnement.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Diplôme d'études secondaires (DES) ou l'équivalent.

Priorité accordée aux prestataires d'assurance-chômage.

DÉBUT : 2 octobre 1995

DURÉE : 41 semaines

ENDROIT : Sherbrooke

TRANSITION TRAVAIL

OBJECTIF :

Permettre aux femmes de faire le choix d'un travail ou d'une formation leur permettant d'intégrer ou de réintégrer le marché du travail.

CONDITIONS D'ADMISSION

- être décidée à intégrer le marché du travail;
- savoir lire et écrire le français.

DURÉE : 5 semaines

ENDROIT : Sherbrooke

DATE DE DÉBUT : 95-09-11

ENDROIT : Magog

DATE DE DÉBUT : 95-10-23

FORMATION GÉNÉRALE SECONDAIRE I À V (entrées périodiques et sorties variables)

OBJECTIF :

Compléter la formation nécessaire à l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES) ou des préalables nécessaires à l'admission à la formation professionnelle.

ENDROITS :

Asbestos, Coaticook, East-Angus, Lac-Mégantic, Magog, Sherbrooke, Windsor

DÉBUT :

à partir du 31 juillet 1995

CONDITIONS D'ADMISSION :

- avoir 16 ans au 30 juin;
- avoir quitté les études régulières depuis au moins trois (3) ans.

POUR INFORMATION :

SERVICE D'INFORMATION

DE LA SQDM DE L'ESTRIE

819-822-5606

INTERURBAINS

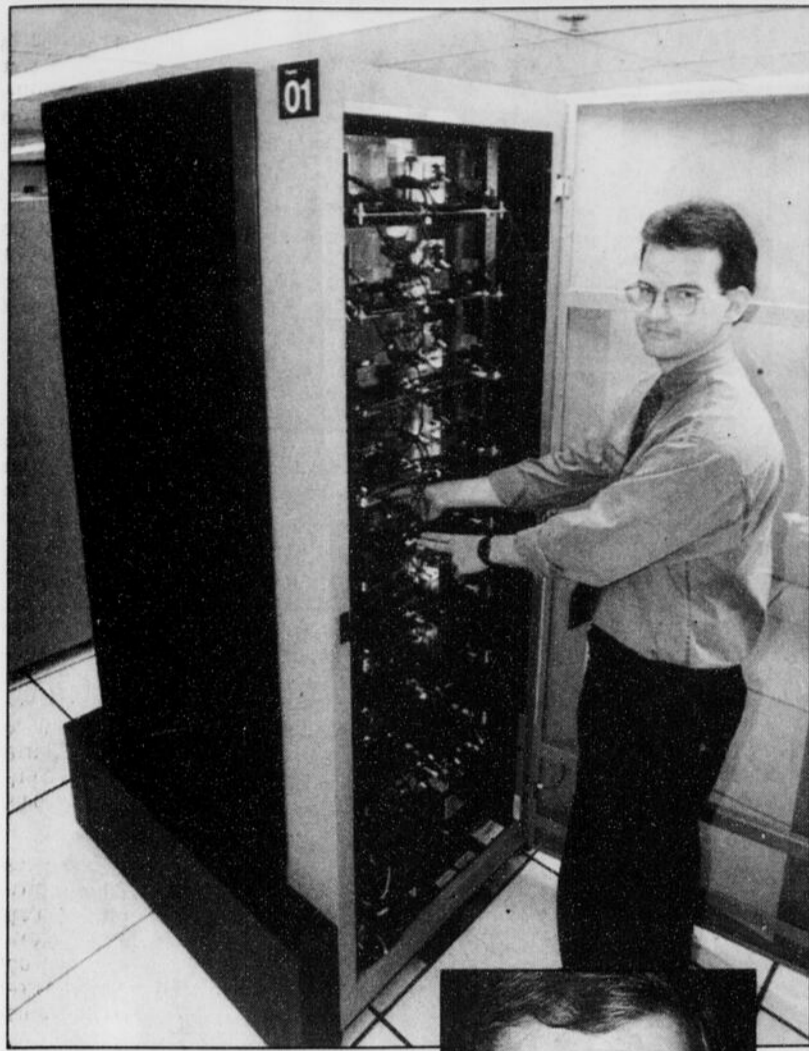
1-800-665-1732

Ces cours sont organisés par la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre de l'Estrie en collaboration avec les Centres d'emploi du Canada et les établissements de formation de la région

Société québécoise de développement de la main-d'œuvre de l'Estrie

Sherbrooke fait des jaloux avec son superordinateur

□ Le SP2, le seul joyau du genre dans les universités canadiennes, est capable de milliards de calculs par seconde



Téléphoto, Claude Poulin
L'Université de Sherbrooke est fière de son nouveau joujou, le superordinateur SP2. Ci-haut, Luc Germain, analyste informatique et responsable du calcul scientifique pour l'institution, en explique le caractère novateur. «Un tel outil est indispensable pour certains travaux de recherche», souligne le professeur de chimie André Bandrauk (à droite).



Gilles FISETTE Sherbrooke

Le professeur de chimie André Bandrauk pourra sortir certains problèmes qu'il laissait dormir dans ces tiroirs, faute d'avoir à sa disposition un ordinateur suffisamment puissant pour les traiter.

«Avec le superordinateur que vient d'acquérir l'Université de Sherbrooke, nous sommes en mesure de participer davantage au progrès scientifique», a-t-il lancé, hier matin, en marge d'une conférence de presse dont l'objet était le SP2 dont vient de se doter l'Université de Sherbrooke.

Le professeur Bandrauk est l'un de la dizaine de chercheurs et de la quarantaine d'étudiants de Sherbrooke qui sont vraiment en mesure d'apprécier cette nouvelle acquisition.

Le IBM SP2 est un superordinateur. Il permet à l'Université de

Sherbrooke d'occuper le premier rang parmi les universités canadiennes au chapitre des possesseurs d'ordinateurs puissants et rapides. De plus, son Centre d'application en calcul parallèle reçoit le statut de centre d'excellence que lui confère IBM.

«Indispensable»

«Un tel outil est indispensable pour certains travaux de recherche. A Sherbrooke, par exemple, nous faisons beaucoup de recherche sur la modélisation des matériaux. Ce genre de recherche nécessite un ordinateur capable d'effectuer, comme le SP2, des milliards de calculs par seconde... L'ordinateur va aussi être utile pour les recherches sur les protéines du Centre de pharmacologie. Ainsi, par exemple, la modélisation de drogue pouvait nécessiter trois à quatre ans de calcul et trois ou quatre autres années de laboratoire. Maintenant, avec un tel ordinateur, on peut faire le travail en quelques mois», a expliqué M. Bandrauk.

Conçu pour le calcul scientifique, ce nouvel ordinateur est cent fois plus rapide que le plus performant des ordinateurs que l'université possédait jusque là.

Un tel joyau vaut 2 millions \$. Parce que l'université a conclu une entente avec IBM, en vertu de laquelle des recherches communes pourraient être réalisées, l'université a déboursé environ 1 million \$ pour l'acquérir. Cette somme provient au deux tiers du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et au tiers de la Fondation de l'Université de Sherbrooke.

Si Sherbrooke peut se vanter de posséder maintenant l'ordinateur le plus puissant parmi ceux des universités canadiennes, on est loin encore du superordinateur de l'Université Cornell, aux Etats-Unis, qui vaut quinze fois plus et qui est dix fois plus performant. Mince consolation pour les chercheurs sherbrookoïses, la puissance de l'ordinateur de Cornell dépasse les besoins des chercheurs, dans la plupart des cas; pour les cas

qui restent, Sherbrooke est à tenter de conclure une entente avec Cornell pour une utilisation périodique et au besoin de son ordinateur.

Quoiqu'il en soit, conclut M. Bandrauk, on est encore bien plus loin de la puissance du plus grand ordinateur qui soit: le cerveau humain. Le cerveau compte des neurones par billion. Ce sont comme autant de processeurs. En comparaison, l'ordinateur de Cornell compte 500 processeurs. Celui de Sherbrooke, 16. Mais, dit la publicité d'IBM, ce sont huit processeurs dont la mémoire vive individuelle est de 64 Mo et huit autres de 128 Mo chacune, soit un total de 1,5 Go. Chaque processeur possède un espace-disque de 1 Go. La puissance de crête est de 4,2 GFLOPS... C'est suffisant pour réaliser 4 milliards d'opérations mathématiques... par seconde. A titre de comparaison, un bon ordinateur personnel peut en réaliser environ 5 millions durant ce court laps de temps.

Rapport d'Envirotel sur la baisse du niveau d'eau Les riverains de la Magog voient une contradiction

Denis DUFRESNE Sherbrooke

L'Association des riverains et usagers de la rivière Magog (ARUM) voit une contradiction flagrante entre les observations et les conclusions du rapport de la firme Envirotel sur l'impact de la baisse du niveau de la rivière Magog sur la reproduction des plantes aquatiques.

«On ne comprend pas le lien entre le rapport lorsqu'on le lit attentivement et les conclusions qu'ils en tirent, ce n'est pas la même chose», affirme le vice-président de l'ARUM, Gaëtan Collard, au sujet de ce rapport qui était dévoilé publiquement hier soir.

M. Collard estime que bien qu'Envirotel arrive à la conclusion que l'abaissement du niveau de l'eau et l'arrachage des plantes aquatiques se soient avérés inefficaces, le rapport démontre le contraire.

«L'efficacité est démontrée, le rapport indique à la page 23 que la réduction de biomasse est encore perceptible et significative l'année suivante, ce qui démontre que l'efficacité de l'arrachage de la végétation est relativement durable», fait valoir M. Collard au sujet de l'intervention du 12 juin 1993, au cours de laquelle la Ville avait abaissé le niveau de la Magog de 1,5 mètres entre les barrages Paton et Drummond pour permettre aux riverains d'enlever les plantes aquatiques.

«Pourquoi alors dit-on dans le résumé déposé au conseil municipal que c'est relativement inefficace?» demande M. Collard, qui a d'ailleurs invité lundi soir les élus à lire attentivement le rapport d'Envirotel, dont La Tribune avait fait état dans son édition du 15 mai.

Dans le résumé du rapport remis aux élus le 15 mai, Envirotel indique que l'abaissement de la Magog et l'arrachage des plantes aquatiques ont eu des effets bénéfiques dans les herbiers denses des marécages du parc Blanchard et du lac des Nations, mais ont été «relativement inefficaces pour réduire la prolifération des plantes aquatiques dans le secteur habité par les riverains».

Étonné

Envirotel suggère à la Ville de ne pas renouveler l'expérience et de s'attaquer plutôt à l'apport d'éléments nutritifs pour les plantes.

Pour ce qui est de l'impact de l'abaissement du cours d'eau sur l'éco-système, Gaëtan Collard s'explique difficilement pourquoi le résumé du rapport indique que «les risques environnementaux découlant de l'abaissement du niveau d'eau devraient en décourager la répétition», alors que «là encore on confirme que les poissons ne s'en vont pas dans la rivière Saint-François comme on le craignait, d'ailleurs il y a parfois des courants plus forts dans la rivière Magog que lors de la baisse».

Le résumé du rapport indique toutefois que «la destruction répétée des invertébrés benthiques, des moules et des petits poissons pourrait également perturber considérablement l'équilibre de la chaîne alimentaire» et souligne les risques liés à la remise en circulation de contaminants à la suite du «brassage» des sédiments.

DU 8 AU
18 JUIN

GRANDE
VENTE

PLEIN CAMION

Des économies incroyables sur un vaste choix de matelas de qualité à partir de

**Chiro Plus
Matelas
simple**

« ASSUREZ-VOUS D'UNE BONNE FORME.
CONSULTEZ NOS EXPERTS EN SOMMEIL. »

Le meuble du Québec

QUALITÉ
INNOVATION
DESIGN

Santé	Céleste	Céleste
Matelas double	Matelas double	Matelas «Queen»
199\$	299\$	349\$

LA GRANDE VENTE PLEIN CAMION... NE MANQUEZ PAS ÇA!

**MEUBLES
SÉLECTION**

*Bureau &
Bureau*

600, rue Galt Ouest, Sherbrooke, 569-9585

Boutique
ARCADE

PARIS La mode au féminin

Maintenant situé à
la Place des Congrès

FÊTE SON
6e
ANNIVERSAIRE

avec une
VENTE
SANS
TAXES

Jusqu'au 17 juin

De plus,
10% à 20%
de rabais sur
nos nouveautés

Place des Congrès
2655, rue King Ouest
Voisin de la S.A.Q.
Sherbrooke 346-5003

Éditorial

La Tribune

Raymond Tardif, Président et Éditeur

Jacques Pronovost, Rédacteur en chef

Roch Bilodeau, Éditorialiste en chef adjoint

Quelle langue?

La bonne nouvelle: les cégépiens inscrits à l'Université de Sherbrooke obtiennent le plus haut taux de réussite aux tests de français du ministère de l'Éducation. La mauvaise: ils sont seulement 60,7 pour cent.



Roch BILODEAU

Ce qui signifie bien entendu que tout près de 40 pour cent ont échoué. Pourtant, on l'a dit, c'est mieux que dans toutes les autres universités de la province. Le taux de réussite est, par exemple, de 57,9 pour cent à l'Université de Montréal, de 50,1 pour cent à l'Université du Québec à Montréal et il descend aussi bas que 40,8 pour cent à l'Université du Québec à Chicoutimi. Au total, moins de 54 pour cent des 17 000 finissants des cégépis ont réussi le test.

La Conférence des recteurs et des principaux des universités s'interroge. Vu que le taux de réussite atteignait 64 pour cent le printemps dernier, on va même mener une petite enquête pour déceler des possibles erreurs d'évaluation. Bref, on cherche des explications.

Peut-être en trouvera-t-on, qui sait? Quant au fond du problème, c'est autre chose.

En effet, comment expliquer que des jeunes adultes qui ont franchi le niveau primaire, le niveau secondaire et le niveau collégial soient incapables d'écrire correctement en français?

Ces étudiants ont accumulé en principe 13 années de scolarité, et pour la très forte majorité d'entre eux, dans des institutions de langue française. Et s'ils s'inscrivent à l'université, c'est qu'ils projettent de mener des carrières passablement exigeantes au plan intellectuel. Or, le travail intellectuel et la maîtrise d'un langage sont normalement indissociables.

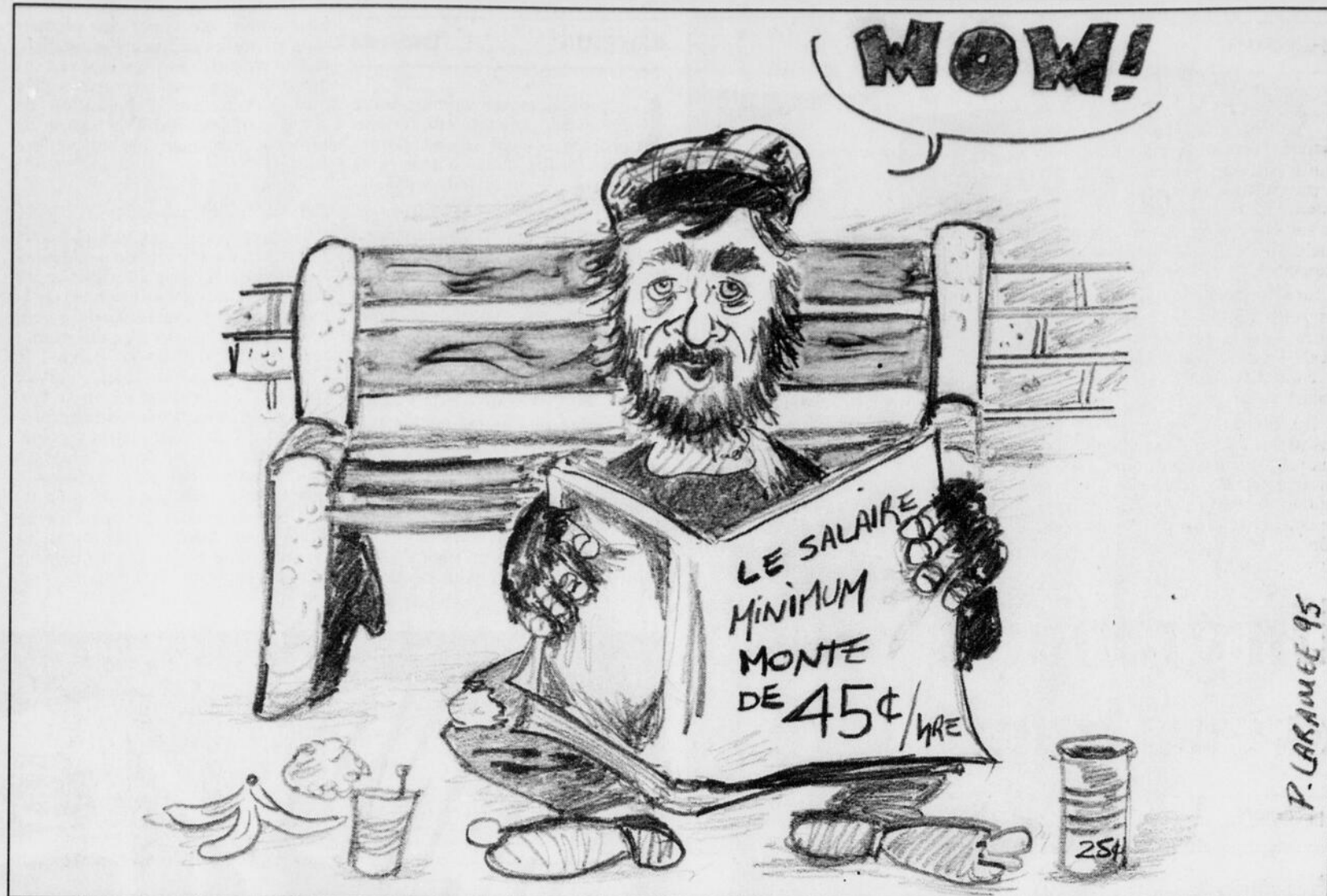
Alors, quoi?

Alors, on pourrait supposer que l'informatique est devenu leur principale façon de communiquer, et qu'ils ressentent donc moins le besoin d'apprendre comment écrire et parler. Ils auraient en partie raison, évidemment, car aucune société n'échappe à l'évolution époustouflante des communications électroniques.

Mais la fin des «langues» n'est pas encore arrivée. D'accord, le logiciel, un outil merveilleusement souple et efficace, sert de plus en plus à toutes sortes d'usages. Sauf que la pictographie, ou toute autre forme de langage simplifié à l'extrême, demeure et risque de demeurer d'un emploi limité. Les messages complexes et nuancés nécessiteront toujours une langue riche et détaillée, peu importe le cadre technologique. Les gens qui convoitent une formation universitaire devront s'y résoudre, même à l'aube de l'an 2000.

À moins bien sûr que toute notre société se résigne à communiquer dans une autre langue que le français. Ni celle de l'informatique, ni même l'anglais tellement craint, mais un français transformé et mélangé au goût du jour. Un français diminué parce que rabattu au niveau d'un patois devenu incompréhensible au reste de la francophonie internationale à laquelle on se dit pourtant si fier d'appartenir. Écoutez notre radio, notre télé, nos humoristes... Et nos joueurs de hockey qui font des millions \$ souvent sans pouvoir trouver quelques mots pour s'exprimer correctement en public.

Voyons les choses en face: la langue parlée au Québec, celle à laquelle les jeunes sont sans cesse exposés, n'a pas grand-chose à voir avec le français qu'on veut leur rentrer dans la tête à l'école. Est-ce vraiment étonnant qu'ils échouent aux tests?



TRIBUNE LIBRE

Contre les coupures à l'aide juridique

M. Paul Bégin
ministre de la Justice

L'ACEF Estrie, organisme travaillant à la défense des droits des consommateurs depuis plus de 20 ans, est très préoccupée par la réforme de l'aide juridique que vous avez entreprise.

Mise à part l'augmentation des seuils d'admissibilité pour les familles nous ne retrouvons pas dans le projet de loi 87, la réponse aux attentes de notre fédération, la Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec, telles qu'elles ont été formulées dans son mémoire déposé à la commission parlementaire de mars 94. Non seu-

lement le seuil demeure-t-il inchangé pour les personnes seules, mais les coupures risquent de limiter de façon importante l'accès à la justice.

L'ACEF Estrie soucieuse de préserver l'accessibilité aux services juridiques et même de l'accroître au niveau qu'elle était en 1973, est inquiète des changements majeurs de la présente réforme. Nous craignons que l'aide juridique ne soit plus un moyen assurant aux personnes «défavorisées économiquement» le droit d'être représentées mais un privilège accordé seulement à ceux qui, «financièrement admissibles», répondent à des nouveaux critères qui paraissent subjectifs et discrétionnaires.

L'aide juridique procure les moyens financiers à la réalisation du droit fondamental qu'a toute personne «de se faire représenter par un avocat ou d'en être assisté devant un tribunal» tel que le stipule l'article 34 de la Charte des droits et libertés. En faisant dépendre l'aide juridique d'impératifs budgétaires, c'est le fondement même du système qui est remis en cause. Devons-nous comprendre que le droit des personnes à faible revenu à se faire repré-



Paul Bégin, ministre de la Justice

senter ou assister d'un avocat passera après la lutte au déficit?

L'abolition de couvertures en plusieurs matières nous semblent remettre en question l'accessibilité à la justice. La coupure des services de médiations et de consultations juridiques gratuites laissera de plus en plus les personnes à faible revenu seules devant la complexité des lois et à la merci de l'intimidation de ceux qui ont les moyens d'être assistés d'un avocat. Dans les tribunaux administratifs, ces personnes seront dépourvues des moyens adéquats pour se défendre. Les organismes comme le nôtre se retrouvent avec un surplus de demandes tout en ne recevant aucune ressource supplémentaire pour y faire face.

Craignant les conséquences de cette réforme, nous demandons un moratoire sur ce projet de loi et la tenue d'une commission parlementaire afin de permettre aux groupes concernés de se faire entendre. Nous croyons primordial que les services offerts par les bureaux d'aide juridique sur tout le territoire du Québec soit maintenus intégralement.

Nathalie Breton
Johnville

Ghislaine Beaulieu
Coordonnatrice
ACEF Estrie

En passant par Johnville!

Les cyclistes ont semblé bien aimer la route qui mène à notre beau petit village, Johnville. Et nous, résidents de ce village, en sommes très fiers. Enfin, les gens de la ville connaissent notre petit village; plus besoin d'éterniser les indications pour s'y rendre.

Mais, pour que tout le monde soit bien informé, je me dois de vous

apporter cette rectification. Johnville, qui est situé dans le canton d'Eaton, n'est plus depuis fort longtemps, un village anglophone. Autrefois, il s'y trouvait une église protestante mais depuis, la seule relique qui puisse nous rappeler ce temps, est le cimetière protestant. Depuis belle lurette, Johnville est un village où l'on parle français et encore mieux,

le Québécois.

Au plaisir de vous revoir souvent sur notre belle route de campagne. Nous avons grandement apprécié votre passage.

CE QU'ILS ONT DIT

Un problème de leadership au ministère de la Défense

NDLR: Voici de larges extraits d'un discours que Jean Charest a récemment prononcé devant le Régiment De Maisonneuve à Montréal.

Cette année, nous soulignons le 50e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Je sais que cet anniversaire a une profonde signification pour le Régiment de Maisonneuve, qui avait participé au débarquement de Normandie et pris part à la campagne de l'Europe du Nord-Ouest se battant en France, en Belgique et en Hollande jusqu'aux frontières de l'Allemagne. Aujourd'hui, votre Régiment, plus que centenaire, continue de servir le Canada en participant aux opérations de maintien de la paix.

Le 26 juin prochain, nous soulignerons un autre 50e anniversaire: celui de la signature de la Charte des Nations-Unies. Le Canada a joué un rôle important au sein des Nations-Unies. Nous croyons que la capacité de l'ONU de garantir efficacement la sécurité internationale est dans notre intérêt et dans celui de la communauté mondiale. C'est pourquoi le Canada devrait continuer d'assurer un leadership dans le cadre des réformes de l'ONU. Une des contributions du Canada a été la création des missions de maintien de la paix, un sujet qui touche votre Régiment de très près. (...)

J'aimerais vous parler du problème de leadership au sein du ministère de la Défense. D'ailleurs, ce problème explique pourquoi le moral de nos troupes est revenu à son plus bas niveau d'avant 1984.

Les premiers gestes posés par le ministre Collette, depuis sa nomi-

nation, démontrent une profonde méconnaissance des questions relatives à la Défense.

La fermeture du Collège militaire royal de Saint-Jean a été une grave erreur. Il est d'ailleurs ironique qu'au moment où le règlement des conflits est plus complexe et exige une préparation spécialisée de nos officiers que le gouvernement ferme une université.

L'annulation de l'achat d'hélicoptères est une autre erreur. Les libéraux ont fait de la démagogie avec ce dossier. Les Sea Kings et les Labradorers devront être remplacés. Au moment où la Défense doit faire plus avec moins, on devra payer pour les coûts d'annulation pour les EH-101 qui oscilleront entre 500 millions et un milliard de dollars, en plus des coûts pour l'achat de nouveaux hélicoptères. Ainsi, on dépassera largement les 4,4 milliards de dollars sur 13 ans prévus pour l'achat des EH-101.

Pour ajouter l'insulte à l'injure, le Gouvernement va annoncer bientôt l'achat de nouveaux hélicoptères.

Un autre exemple de cette mauvaise gestion réside dans la décision du ministre de démanteler le Régiment aéroporté. Il est clair que les actes commis dans les vidéos ne sont pas acceptables mais le problème est beaucoup plus profond que deux ou trois vidéos diffusés à la télévision et la solution doit être plus intelligente que le simple démantèlement du régiment. Le commandement des Forces armées a dû se résigner à adopter une solution qu'il refusait un an auparavant. Selon lui, la division du Régiment aéroporté en plusieurs unités dispersées au pays ne serait pas efficace. Pourtant, c'est ce que le

ministre et le gouvernement libéral ont imposé comme solution.

La conclusion que nous tirons de ces événements, c'est que les Libéraux n'ont pas de plan et ne semblent pas avoir compris que notre politique de défense doit être basée sur des principes. Malheureusement, ce problème est également présent dans la politique extérieure du gouvernement. La situation en Bosnie le démontre clairement. (...)

Monsieur Ouellet a indiqué que les soldats canadiens, une fois que les otages auront été libérés, demeureront en Bosnie tant et aussi longtemps que le Conseil de sécurité jugera une présence nécessaire. Bien entendu, les partisans du sursuisme ne s'étonnent pas que le Conseil de sécurité se préoccupe peu de l'opinion du Canada. Pourquoi s'en soucierait-il, si nous n'avons rien à lui proposer? (...)

En toute franchise, alors que le gouvernement libéral choisissait de courber l'échine, je refuse de croire que nos leaders militaires aient pu se résoudre à accepter que des attaques aériennes puissent être déclenchées, risquant du coup la vie des soldats canadiens, sans qu'ils en soient avertis au préalable pour prendre des mesures de précaution.

Et le peu d'attention consacrée à cette question cruciale à la Chambre des communes témoigne de la faiblesse des partis d'opposition au Parlement. Je vous assure qu'aucun conseil des ministres dont j'ai fait partie - et aucun gouvernement dont j'assurerais la direction - n'accepterait ainsi de rester à l'écart, envoyant le message qu'on peut facilement ignorer le Canada, un message que les politiques et les gestes du gouver-



Jean Charest

nement libéral viennent constamment renforcer.

Par exemple, il est regrettable que le Canada, compte tenu de l'importance de sa contribution, ne soit pas membre du groupe contact chargé des négociations politiques cruciales à la réussite des efforts entrepris pour régler le conflit. (...)

Lorsque nous (l'ex-gouvernement conservateur) avons dépêché des militaires canadiens en Croatie et en Bosnie, nous avons mesuré les risques. Mais nous avons surtout suivi les conseils de nos experts militaires, selon qui le risque était acceptable et pouvait être géré. Nous savions dès le début que la Bosnie n'était pas une mission traditionnelle de maintien de la paix et que nous devions concentrer nos efforts sur l'aide humanitaire dans le cadre de l'initiative de pacification. (...)

Le Canada doit non seulement être à l'avant-scène des efforts diplomatiques, mais il doit aussi donner l'exemple. Il est embarrassant pour la population canadienne d'apprendre que des militaires canadiens sont obligés de s'échanger leurs casques et gilets pare-éclats lors des rotations de troupes.

Nous espérons que les Libéraux auront la décence d'oublier une autre promesse du Livre rouge et qu'ils admettront la nécessité que nos forces réduites doivent bénéficier de matériel adéquat, qu'ils reconnaîtront que leurs projections de dépenses militaires sont irréalisables et, surtout, qu'il faudra doter nos forces de casques et de gilets pare-éclats et d'hélicoptères. (...)

La tâche consiste maintenant à persuader la Serbie qu'il est dans son intérêt de reconnaître la Bosnie et à prouver à toutes les parties impliquées dans l'ancienne Yougoslavie que seul un règlement négocié sera acceptable au monde civilisé. Je ne crois pas que l'on puisse cesser de croire aux principes qui ont incité le Canada à participer à cette mission, ce n'est pas une option, et surtout pas pour les gens qui habitent ces régions déchirées.

À ceux qui prônent l'isolationisme et qui prétendent que «ce n'est pas notre guerre», comme l'opposition le fait, par exemple, ils doivent finir par se rendre compte que nous commençons à peine à saisir tout ce que ça implique de vivre dans un monde global, que la paix, l'ordre et le bon gouvernement sur la planète toute entière sont dans notre intérêt national. (...)

Nous avons déployé des troupes en Bosnie pour contribuer à l'ache-

vement d'aide humanitaire et pour tenter, en faisant appel à la diplomatie, de positionner les combattants pour faciliter la réalisation d'une mission de maintien de la paix plus traditionnelle. Nous pouvons amplement justifier les coûts de notre véritable mission, soit d'achever de l'aide humanitaire et de sauver la vie des innocents coincés dans une zone de guerre.

S'il est désormais impossible de poursuivre cette mission humanitaire, eh bien, c'est une raison de changer la mission, mais ce n'est pas une raison d'abandonner les gens de la Bosnie-Herzégovine et ce n'est certainement pas une raison d'abandonner l'idée qu'il faille équiper l'ONU de manière à régler de façon plus efficace les conflits.

Je veux terminer en rappelant que nous n'avons pas été à la remorque de l'ONU en Croatie et en Bosnie. Nous avions saisi toute la gravité de la situation, tant pour ceux qui habitent cette région dévastée que pour l'ONU elle-même.

Malheureusement, les raisons qui expliquent la participation du Canada et la recherche de la paix dans les Balkans sont encore bien présentes.

Ayant fait ce constat avec vous, cela m'amène à conclure en vous laissant deux questions que la population canadienne doit maintenant se poser: Qui, au Conseil des ministres, représente et défend les hommes et les femmes des Forces armées canadiennes? Comment se fait-il que le Canada, sur le plan international, soit devenu, en si peu de temps, un pays qu'on peut si facilement ignorer?

ADMINISTRATION

Raymond Tardif
Président et éditeur

Jean-Guy Farah
Vice-président
Finances et administration

RÉDACTION

Jacques Pronovost
Rédacteur en chef

Stéphane Lavallée
Directeur de l'information

PUBLICITÉ

François Fouquet
Directeur

Alain LeClerc
Jacelyn Godbout
Adjoints au directeur

PRODUCTION

Daniel Gauthier
Directeur

André Roberge
Contrôleur et
adjoint au directeur

COMPTABILITÉ

André Corriveau
Contrôleur

Julienne Poulin
Gérante du crédit

TIRAGE

Pierre Dubois
Directeur

André Casteau
Adjoint au directeur

Galt Ouest: la Ville sensible au compromis

Les plaignants se font entendre sur les inconvénients causés par les gros camions

Denis DUFRESNE Sherbrooke

La Ville de Sherbrooke recherche une solution de compromis pour réduire le nombre de poids lourds qui empruntent chaque jour la rue Galt Ouest, ce qui semble satisfaisant pour le moment les résidents du secteur qui ont néanmoins remis une pétition de 229 noms au conseil municipal.

«On a un règlement qui interdit les poids lourds qui n'ont pas d'affaires dans le quartier, le problème c'est la circulation locale», indique le conseiller du district du Triolet, Jean-François Rouleau.

La situation est sérieuse puisque pas moins de... 275 camions passent chaque jour rue Galt Ouest, indique un résident de cette rue, Auguste Dubuc. À son avis, une bonne partie de ceux-ci se dirigent vers les entrepôts de la compagnie Belley, angle Roy et Cabana.

«Le problème c'est le bruit, les vibrations, même la nuit, et la sécurité des enfants. Depuis cinq ans, le nombre de camions a quadruplé», dit-il.

Quelle solution retenir?

L'une des avenues proposées serait d'inciter les camionneurs qui rentrent dans le quartier ouest en provenance de l'autoroute 410 à emprunter le boulevard Université, la rue Jean-Paul II, traverser Denault et prendre Saint-Marc jusqu'à la rue Roy, une solution qui ne sourit guère au conseiller du district du mont Bellevue, Laurier Custeau.

Le conseiller Rouleau signale toutefois que «cela ne réglerait pas le problème de sortie du quartier pour les camions».

Parmi les autres solutions à l'étude figurent la possibilité de demander au ministère des Transports d'interdire la circulation lourde dans la rue Galt Ouest, entre le boule-

vard Université et les limites de la ville, ou encore de légiférer sur les heures de circulation lourde en milieu résidentiel, la mise en place de nouvelles signalisations le long de Galt ouest et l'autoroute 410 et même la construction d'un pont au-dessus de la rivière Magog, à la hau-

teur de la rue Burlington, via le programme d'infrastructures Canada-Québec!

«Ils semblent favorables à nos demandes, cela nous satisfait pour le moment», commente le citoyen Auguste Dubuc au sujet de la position du conseil municipal.

Un groupe d'étude «venu apprendre»

Julie BONNEAU Sherbrooke

commanditée par des entreprises et plus de 600 personnes travaillent bénévolement à sa réalisation.

Sherbrooke accueillait au début de la semaine un des quinze groupes d'étude participant à la quatrième Conférence d'étude canadienne du gouverneur général. Cette année, la Conférence a pour thème «Salarial et patronat: redéfinir les relations de travail en vue d'un Canada meilleur».

Ce genre d'exercice, qui se déroule tous les quatre ans, a pour but de favoriser les échanges entre les provinces. «Nous sommes ici pour apprendre, nous visitons des entreprises d'une province où nous n'avons jamais habité pour voir comment eux procèdent et cela dans différents secteurs d'activités. En retournant chez nous nous pourrions prendre les aspects positifs et les appliquer à nos milieux de travail pour améliorer la situation, l'efficacité et même réaliser des économies. En fait, c'est une éducation», expliquait Johanne Hansen, chef d'équipe d'un des groupes.

En tout, cent onze entreprises, associations syndicales, groupes communautaires et organismes gouvernementaux du Québec accueilleront cette année la Conférence.

Chaque groupe d'étude est composé de 15 personnes provenant de différentes régions et de milieux très variés. «Dans notre groupe, nous avons des gens du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial, de compagnies privées, d'organismes sans but lucratif», soulignait Mme Hansen.

Pour prendre part à la Conférence, chacun des participants a dû soumettre sa candidature, la faire approuver par son employeur et ensuite passer une série d'entrevues. Parmi les 1500 demandes, 225 personnes, considérées comme les «leaders de demain», ont été sélectionnées. De celles-là, on retrouve une vingtaine de Québécois.

La Conférence est entièrement

VENTE DE TENTES et sacs à dos



QUEST

Profitez de rabais jusqu'à **20%** sur la tente de vos vacances.

Un jour seulement le samedi 10 juin 1995 9 h 00 à 17 h 00

la randonnée 292, rue King Ouest **566-8882**



Ceci n'est pas un signe, c'est un symptôme.

Un homme sur quatre ayant plus de 50 ans risque de souffrir de symptômes urinaires attribuables à une augmentation du volume de la prostate; or, dans bien des cas, ces symptômes peuvent être soulagés.

Vous pouvez obtenir gratuitement de l'information sur ce sujet en téléphonant au **1-800-364-1740**

Un service éducatif offert au public par le Conseil canadien sur les maladies de la prostate grâce à une subvention de Merck Frost Canada Inc.



PERMACON

MANUFACTURIER DE PRODUITS DE BETON

- Gamme complète de pavés
- Dalles de patio
- Système de mur de soutènement
- Keystone, Unitalus, Minialus
- Briques de parement
- Blocs réguliers et architecturaux
- Produits d'aménagement urbain
- Tuiles de toiture

564-1414

1080, rue Panneton
Sherbrooke (Québec)
J1K 2B4
Télécopieur:
(819)564-1340

OUVERTURE SAMEDI
8 h 00 à 12 h 00

Du 6 mai au 26 août

02125

Dodge Caravan/Plymouth Voyager 1995

Ensemble 24T

- ✦ Deux coussins de sécurité
- ✦ Poutres latérales de portes
- ✦ Moteur V6 de 3 litres
- ✦ Boîte automatique et traction avant
- ✦ Porte-bagages
- ✦ Radio AM/FM stéréo
- ✦ Essuie-glace à balayage intermittent
- ✦ Sièges pour 7 passagers

Et plus encore!

Climatiseur inclus

La seule mini-fourgonnette à vous l'offrir à ce prix!

20 635\$

17895\$*

ou 279\$**

PAR MOIS

Location, terme de 30 mois, versement initial de 2 127 \$.



Plus que jamais, c'est le temps d'en profiter. Voyez-y!

Seule Chrysler vous offre des mini-fourgonnettes aussi bien équipées pour si peu.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler Inc.

LE CONCESSIONNAIRE CHRYSLER DE VOTRE RÉGION.

QUELQU'UN DE FIABLE.





* Remise du fabricant incluse. Transport (810 \$), immatriculation, assurances et taxes en sus. ** Remise du fabricant incluse. Tarif mensuel établi d'après la description du véhicule ci-haut. Terme de 30 mois, avec versement initial ou échange équivalent. Transport, immatriculation, assurances et taxes en sus. Sous réserve de l'approbation de Chrysler Crédit Canada Ltée. Un dépôt de sécurité équivalent à un versement sera exigé. Location pour usage personnel. Rachat non requis. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 62 500 km, au taux de 6 ¢ le km. Offres d'une durée limitée. Détails chez le concessionnaire.





Nouvelle Cavalier Z22. Faites le plein d'options sans vous vider les poches.

**PRIX
MINIMUM
MAXIMUM
VALEUR**



12 795\$*

229\$/mois sur 36 mois**

*Transport (595\$) et taxes en sus. **En location. Versement initial de 2 000\$ (ou échange équivalent). Taxes en sus.

Prenez la voiture la plus vendue des 5 dernières années au pays, ajoutez - de série - les options les plus souvent demandées et vous obtenez... la nouvelle Cavalier édition spéciale Z22.

- Moteur 2,2 litres et boîte manuelle à 5 rapports avec surmultipliée
- Vitres teintées, sièges baquets, aileron arrière et roues en acier 15 po avec enjoliveurs stylisés
- 2 sacs gonflables à l'avant, freins ABS aux quatre roues et direction assistée
- Avertisseur d'oubli des phares, chauffe-moteur et protection contre l'épuisement de la batterie
- Essuie-glace à balayage intermittent, éclairage d'accueil à extinction progressive, tissu intérieur traité Scotchgard et siège arrière à dossier rabattable
- Avec la Cavalier Z22, vous en aurez vraiment pour votre argent!

GENERAL MOTORS
GARANTIE
TOTAL
3 ANS / 60 000 KM

 **Assistance
ROUTIÈRE**

 Utilisez vos primes de La Carte GM à l'achat de votre véhicule GM neuf.



L'Association marketing des concessionnaires Chevrolet, Geo, Oldsmobile du Québec

*P.D.S.F. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Offre d'une durée limitée, réservée aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs 1995 en stock comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Sujet à l'approbation du crédit. Dépôt remboursable de 300\$ exigé. Frais de 5¢ du kilomètre après 72 000 km. Préparation et transport inclus. L'Assistance Routière et la Garantie GM TOTALSM sont offertes sur tous les véhicules neufs Chevrolet 1995 pour une durée de 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.